

Justice & Démocratie

RCN

BELGIQUE - BELGIË
P.P.
50 BRUXELLES 5
BC 5770

Bureau de dépôt : 1050 Bruxelles 5 [P 302089]

Rapport d'activités 2010

Le Bulletin n°37 Troisième trimestre 2011

Rapport d'activités 2010

Réalisation:

Audrey DE BRIEY (stagiaire)
(audrey_debriey@hotmail.com).

Editeur responsable:

Pierre VINCKE
(pierre.vincke@rcn-ong.be).

Appel à contributions et suggestions

Pour toute contribution, suggestion ou
remarque, veuillez nous contacter à
l'adresse :

bulletin@rcn-ong.be

Sommaire

Éditorial : Le Mot du directeur	3
RCN Justice & Démocratie en Bref	6
Chronologie	7
Historique	8
Burundi	10
République démocratique du Congo	14
Rwanda	18
Tchad	22
Belgique	26
Siège	29
Publications RCN J&D	30
Structure et équipes	31
Bailleurs de fonds et partenaires	32
Rapport Financier	34

Illustration de couverture : « Ouvertures » de Jacqueline Stokart.

Jacqueline Stokart est plasticienne (graphiste, sculpteur) et spécialiste en pédagogie du projet.

Elle enseigne les arts plastiques dans l'enseignement secondaire supérieur et a également enseigné aux adultes (promotion sociale, section mode et scénographie). Elle participe à la Zinneke Parade dont elle est une des principales chevilles ouvrières dans le domaine de la conception artistique.

Très engagée dans le domaine pédagogique, elle ne cesse de créer des ponts entre le social, l'artistique et l'éducation. Elle a également réalisé un film sur le deuil.

Éditorial : Le Mot du directeur

Le futur antérieur

RCN Citizen's Network

Il y a 17 ans, dès sa création, RCN J&D s'est construit une intelligence multiple autour d'un événement indicible, le génocide au Rwanda, et a développé une « politique du doute ». Le vrai et le faux ne s'y évitaient pas et les jugements de ses fondateurs se permettaient tous les retournements tant ils cherchaient à être justes. Il n'y avait pas « une fois pour toutes » ni une foi pour tous.

Certains avaient même pensé que l'action au Rwanda achevée, il fallait en rester là.

La question nous taraude encore aujourd'hui. Notre institution se tient à la frontière entre une structure raisonnable et un réseau « d'actions lumineuses et uniques ». L'indicateur de la vitalité reste l'énergie consacrée à notre désir d'action plutôt qu'à notre survie.

Le désir de cette action n'est pas, je pense, épuisé. RCN J&D recèle encore nombre de promesses. Certaines ne nous sont même pas connues et la voie du développement du droit que nous avons ouverte est loin d'être finie. Elle est jalonnée de questions sur les politiques publiques de reconstruction de l'état de droit, sur la légitimité du droit importé sur l'opérationnalité du pluri juridisme, sur la durabilité financière de cette reconstruction ou encore sur la nature du partenariat Nord-Sud.

Nous avons donc un passé et nous avons un avenir. Peut-être définirons-nous cet avenir avec plus de détermination et donc de capacité de mobiliser nos croyances. Le concept de justice de proximité devra alors être resserré dans nos esprits et des mots clés comme celui de pluri juridisme ou celui de dialogue pourront s'épanouir davantage.

L'année 2010 a été à cet égard très fructueuse. Vous lirez qu'elle a permis de revisiter nos fondements et de centrer nos activités autour de la « justice de proximité ». Elle a été faite de renoncements et de décisions dont les effets seront visibles ces deux prochaines années.

RCN, la démocratie, la justice

Ces deux mots de démocratie et justice paraissent lourds à porter. Il est vrai que leur évidence nous oblige à enjamber leurs stéréotypes creux.

Le droit est riche d'être le seul langage qui traverse tous les domaines de la vie mais en même temps il est pauvre de n'être que l'aperçu convenu de ce que chacun de ces domaines porte en lui de vécu, de conflits, de pensées et d'inconscient. L'exigence de sens renvoie à la source, les mots ne sont pas que des instruments de pouvoir, de manipulation, d'organisation : ils sont des projets écrits pensés ou espérés depuis longtemps avant nous et pour longtemps après nous.

Si le socle du droit est le langage, il faut en explorer les abîmes. Nous avons compris que le langage avait été le lieu des inversions des interdits et du détournement de la loi pour un projet « humanicide » au vu et au su de tous. La chair des mots n'a définitivement pas le même goût pour chacun d'entre nous et la discussion seule nous permet d'explorer cette multiplicité.

Ce ne sont pas des structures, des organigrammes vides ou plaqués qui font des sociétés ou des ONG. Ce ne sont pas des formes pour elles-mêmes qu'il faut vanter, mais la source de ces formes, l'histoire des hommes. Celle qui laisse à jamais des traces, un discours qu'on relit, un récit qu'on réécoute, une sculpture ou une peinture qu'on regarde à nouveau, un lieu où on revient quand on a perdu le « droit » fil. Nous devons et voulons connaître notre histoire de démocratie et de justice, sinon nous serons balayés.

Les grands récits de justice ne manquent pas; certains procès sont mythiques : Dreyfus, Salomon, Nuremberg, Assises Rwanda 2001, Papon, mais aussi Outreau, les procès staliniens... L'humanité y a gravé son histoire. François Ost nous éclaire en outre très bien sur l'imbrication entre la littérature et le droit : les grands récits sont truffés de droit et de justice. De la table des lois à Robinson Crusoé en passant par Balzac ou Kafka, le droit et la justice y sont des éléments fondamentaux de notre culture.

L'Afrique centrale a elle aussi ses grands récits historiques, ses contes et légendes.

Quand nous rencontrons un pays à un moment donné de son histoire, nous ne pouvons nier notre altérité, notre méconnaissance de sa culture, et de ses habitus. L'homme occidental manifeste si souvent cet ubris, ce « je sais ». Il nous faut aussi admettre le caractère contingent de nos valeurs. Nous devons notre justice et notre démocratie à des facteurs déterminants dont peut-être même le cycle du temps.

Creuser notre histoire, en la racontant à « l'autre » revenir à l'émotion de la première fois, ce moment où nous fûmes un peu en démocratie, un peu dans la justice et beaucoup dans la dictature, beaucoup dans l'injustice, dans les assassinats politiques et les massacres à grande échelle et les génocides.

Cette mémoire nous rapproche. C'est une sorte d'empathie à l'imparfait où l'homme blessé dirait à l'apprenti guérisseur: « regarde en toi ce qui te fait mal ou ce qui t'a fait mal et tu comprendras ce qui me fait mal, je t'apprendrai ». Je pense que celui qui ne connaît pas son histoire et n'en pressent pas la part inconsciente et multiple, n'est pas prêt à la rencontre. Je pense

que personne n'est jamais définitivement prêt et que toute rencontre est une blessure. Mais cette blessure peut sceller une alliance si elle est assumée.

Nous connaître nous-mêmes, nous rappeler à nous-mêmes, nous ne le voulons pas assez. Et ce refus est une cause de la difficile résolution des problèmes du Sud. Les horreurs qui s'y passent sont-elles tellement insupportables que nous en approchons tout en détournant la tête? Autre définition de la névrose : quelque chose m'oblige à refouler en permanence ce que je sais et qui me fait peur : la violence humaine que je rencontre dans sa cruauté, dans sa crudité, c'est la mienne.

Jacques Attali décrit un futur modèle d'état dont l'actuelle figure est la Somalie. « Si c'est là, c'est ici » devient « si c'est là, ce sera ici ». Aujourd'hui, l'Humanité rétrécie a besoin d'une représentation commune de l'abîme qui s'offre à elle. Cette représentation nous concerne tous. Tout est ici pour celui qui veut voir et tout est là-bas pour celui qui ne veut pas voir.

Il est donc juste de dénoncer dans les pays des Grands Lacs la violation des droits de l'homme, de dénoncer les assassinats politiques, les massacres, de plaider pour l'adhésion à la Cour Pénale Internationale ou sa plus grande efficacité et les jugements des crimes contre l'humanité, de lutter pour l'égalité des genres. Mais il est nécessaire de connaître nos fondations propres pour oser une relation de confiance qui nous autorise par là-même à également parler sans ambiguïté et désavouer la corruption, le mépris de la pauvreté et toutes les actions contraires à « l'état de droit ». Ceci est un appel à nos politiques. Ils ont des leviers que nous n'avons pas pour désenclaver leur partenariat des entraves que constituent encore aujourd'hui la mémoire du colonialisme et les « petits arrangements » qui ont suivi les indépendances. Sans cela, l'alignement de la déclaration de Paris ressemblera à celui d'une fanfare sans partition, certains n'hésitant d'ailleurs pas à dire que dans le développement, actuellement, « celui qui aide n'a rien à dire ».

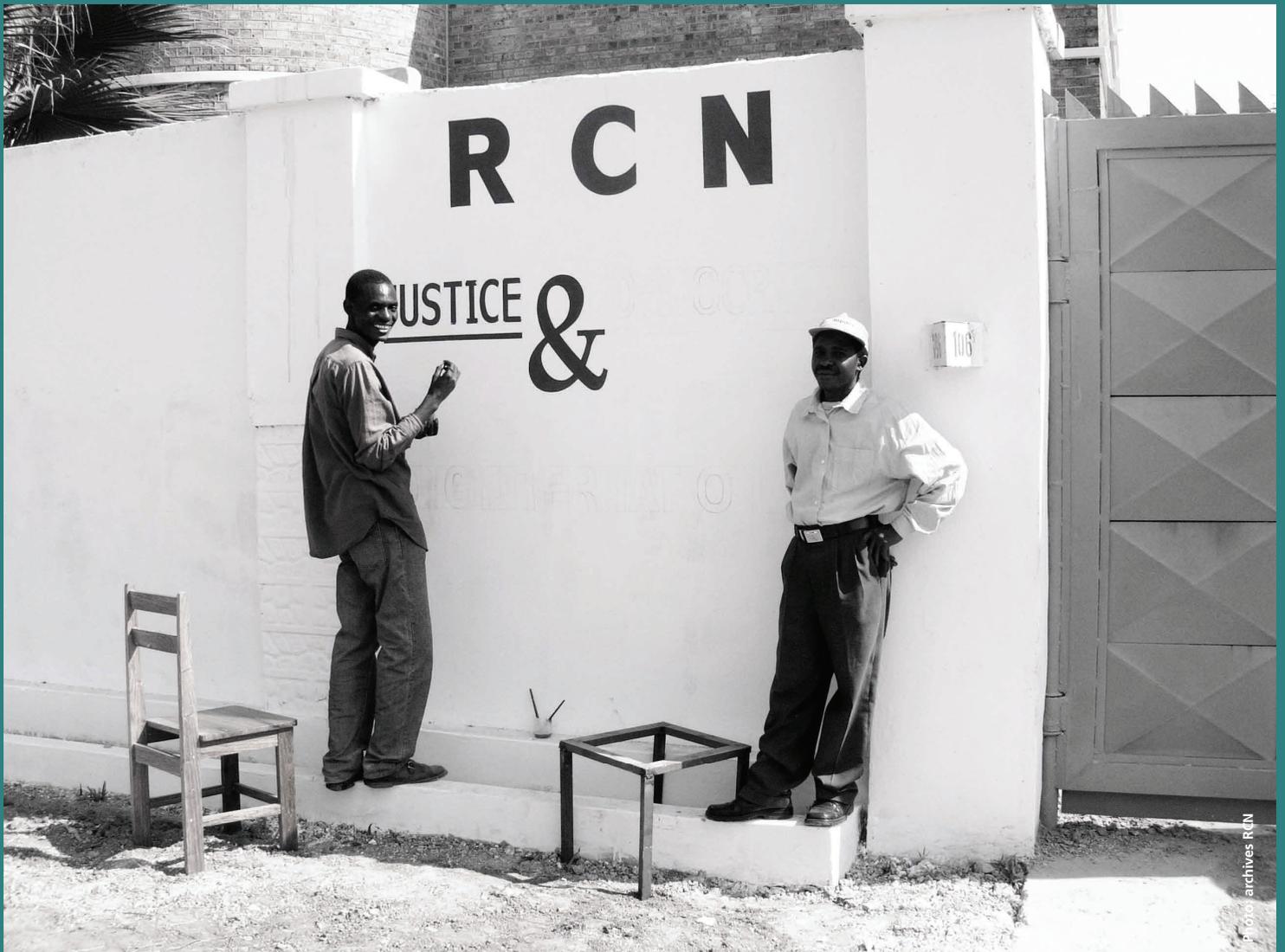
RCN J&D justifie sa croyance dans la justice, celle qui a renoncé à la justice de la vengeance, celle qui diffère le temps et le jugement, celle qui confie le jugement à un tiers, celle qui est indépendante des puissants et celle qui connaît la pédagogie des interdits sur lesquels la société s'est fondée. RCN J&D justifiera sa croyance dans la démocratie, celle qui discute, débat, cherche le consensus. RCN J&D ne croit pas que tout est possible ici et maintenant ; il y a des moments pour cela et construire pour une part ce moment est un long travail. Il faudra un jour pouvoir dire alors que quelque chose aura été déposé, que quelque chose aura germé avec notre appui à la justice et la démocratie (ici et là-bas). « Nous aurons bien travaillé ».

Quel beau temps ! La déclinaison de ce futur antérieur affirme qu'un jour quelque chose aura eu lieu, il nous rapproche de ce moment sans nous obliger à y être, c'est précieux pour nous qui sommes tiraillés entre la tyrannie du « tout de suite » et « la morale du durable ». Et, en attendant, pourquoi ne pas se référer, suivant le précepte kantien, à la maxime de cette justice-là? Ou encore, étudier plus profondément la proposition des principes de la discussion d'Habermas pour qui aucun principe n'est fondé qui ne soit le produit de la discussion?

Je souhaite voir RCN J&D poursuivre à la fois sa marche en avant et renforcer son assise, pratiquer le doute fraternel avec plus de rigueur, observer avant de juger, s'édifier sans crainte de se déconstruire, et s'outiller sans jamais s'armer. Et je souhaite que nos lecteurs et sympathisants, partenaires et donateurs nous rappellent que c'est là que réside notre mission et notre identité s'il advenait que nous l'oublions.

PIERRE VINCKE,

Directeur.



Vous désirez recevoir le Bulletin en version électronique?

Envoyez-nous un email à :
bulletin@rcn-ong.be

RCN Justice & Démocratie en bref

Qui sommes-nous?

RCN Justice & Démocratie est une ONG basée à Bruxelles, née en 1994 au lendemain du génocide des Tutsi et des massacres des Hutus au Rwanda.

Elle s'est fondée sur la conviction que les hommes ne peuvent construire la justice qu'à partir d'un échange de parole garantie pour chacun : le droit ne mène à plus de justice que s'il naît de la discussion et s'il la permet. Lorsque des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels engendrent des régressions du langage, du droit et de la justice, les sociétés sont peu à peu en danger de déshumanisation.

Pour prévenir ou guérir de telles crises, RCN Justice & Démocratie accompagne l'institution ou la restauration de la justice et d'espaces publics.

Notre vision :

Il n'y a pas de société sans justice

Pour servir la société et les personnes au niveau local et international, RCN Justice & Démocratie est convaincue que la justice doit :

- S'adapter aux réalités et besoins sociaux, économiques et culturels;
- Permettre le dialogue et le maintien du lien social
- Être accessible à tous;
- Instituer des normes et des pratiques positives garantissant les libertés et l'égalité devant la loi;
- Lutter contre l'impunité des crimes les plus graves
- Respecter les principes de l'Etat de droit.

Notre mission et nos objectifs

RCN Justice & Démocratie contribue à l'institution d'une justice au service de la société et des personnes, garantissant les droits des plus vulnérables dans des Etats en transition ou en développement en vue:

– **D'améliorer l'offre de justice** : soutenir la (re)-construction de systèmes judiciaires indépendants, impartiaux et efficaces en renforçant les capacités des magistrats et des autres agents des services publics et en stimulant l'interaction et les échanges entre les différentes structures du système de justice, y compris les organismes de contrôle et les institutions traditionnelles.

– **De renforcer la demande de justice** : renforcer la capacité des citoyens et des organisations de la société civile à connaître, défendre et revendiquer leurs droits, devoirs et responsabilités.

– **De contribuer au renforcement du droit et de la qualité des politiques de justice** : appuyer le recueil et l'analyse d'informations objectives sur le fonctionnement et la perception du système judiciaire et plaider auprès des autorités nationales compétentes et des acteurs internationaux pour l'amélioration du cadre normatif et des politiques de justice.

Notre approche et nos principes de travail

Une stimulation du **dialogue démocratique** entre les citoyens, les organisations de la société civile et les autorités publiques favorisant la construction concertée et continue du droit et des pratiques de justice.

Des relations de **partenariat à long terme**, basées sur la consultation et la participation des acteurs de terrain, des institutions publiques et des bénéficiaires : cette approche contribue à la pertinence et à l'appropriation des actions et facilite l'identification et le renforcement des dynamiques de changement.

Une **approche multidisciplinaire** adaptée aux réalités sociales et culturelles : l'appui à la justice et à l'Etat de droit est renforcé par des analyses où l'anthropologie, la sociologie permettent de mieux inscrire les actions dans la réalité des contextes d'intervention (modes d'exercices de la justice, besoins des populations, demande de justice).

Une réflexion sur le **pluri-juridisme** : recherche d'une articulation cohérente entre les systèmes juridiques traditionnels et ceux d'inspiration occidentale, en vue d'une appropriation la plus large possible du droit et de la justice par la population.

Des interventions basées sur le principe du **rôle du tiers** : le tiers est la figure de référence qui, pendant un temps, par son attitude, permet à ceux qui ont perdu confiance dans la parole de l'autre d'oser renouer le dialogue. Une attention particulière à la **mémoire** individuelle et collective et à sa transmission à travers les arts de la parole (théâtre, contes, radio, etc.)

Un plaidoyer dans **l'énonciation plutôt que la dénonciation**, dans le cadre d'un dialogue avec les partenaires publics et la société civile.

Chronologie

<p>1994 Le 28 octobre: création de «Réseau de Citoyens – Citizen's Network » à l'initiative d'ONG humanitaires et de défense des Droits de l'Homme pour répondre aux urgences en matière de justice. Ouverture du programme Rwanda «Appui à la reconstruction du système Judiciaire » Présidence : Georges Dallemagne</p>	<p>1996 Fermeture du programme Rwanda «Appui à la reconstruction du système Judiciaire» Ouverture du programme « Bureau d'Assistance Judiciaire » en Haïti.</p>	 <p style="text-align: right; font-size: small;">Photo: Archives RCN</p>
<p>1998 Ouverture d'un programme au Rwanda «Appui aux procédures liées au contentieux de génocide et aux massacres »</p>	<p>1999 Présidence : Thierry Hallet Fermeture du programme «Bureau d'Assistance Judiciaire » en Haïti</p>	<p>2000 RCN devient RCN Justice & Démocratie et étend ses actions par la mise en place des programmes au Burundi « Appui à la justice au Burundi » et en RDC « Aide au renforcement d'une justice indépendante, garante des droits et des libertés publiques et individuelles en République démocratique du Congo »</p>
<p>2001 Enregistrement en Belgique du procès des «Quatre de Butare», selon la loi de compétence universelle. Création du site internet Assises Rwanda 2001 dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur la question du jugement des responsables du génocide.</p>	<p>2002 RCN Justice & Démocratie ouvre le programme Belgique « Dialogue au sein de la diaspora rwandaise ». En RDC, extension des activités aux provinces du Bas-Congo et du Bandundu.</p>	<p>2004 Présidence : Anne Devillé Ouverture du Programme de « restauration rapide du système judiciaire à Bunia (RDC, province de l'Ituri) » Fermeture du programme « Dialogue au sein de la diaspora rwandaise »</p>
<p>2005 Réalisation du film « Dits de Justice », en coproduction avec la faculté de droit de l'université Notre-Dame de la Paix de Namur. Ouverture du programme « Appui à la restauration de la Justice et diffusion des droits auprès de la population en RDC » (province du Katanga en RDC).</p>	<p>2006 Lancement des programmes triennaux : « Pour une justice légitimée » (Burundi), « Appui au renforcement de l'Etat de droit et à la restauration de la justice en RDC », « Gestion et prévention des conflits fonciers en Ituri » (RDC), « Pour une justice de proximité » (Rwanda). Ouverture du programme radiophonique de sensibilisation en Belgique : « Si c'est là, c'est ici ».</p>	<p>2007 Ouverture du programme au Sud-Soudan « Assistance au système judiciaire en renforçant les capacités des ressources humaines et leur capacité opérationnelle »</p>
<p>2008 Présidence : Julie Goffin</p> <p>Ouverture des programmes du Sud-Soudan : « Appui au système judiciaire du Sud-Soudan et au système d'exécution des lois à travers le renforcement des capacités procureurs et des officiers de police judiciaire » (1er Février– 31 Juillet) ; « Renforcement des ressources humaines et des capacités du Ministère de la Justice et des Développements Constitutionnels (MoLACD) » (1^{er} Août– 20 Décembre). (Sud-Soudan).</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">Photo prise lors de la distribution des toges. Bujumbura 2005</p>	<p>2009 Lancement des programmes triennaux : « Pour une justice de proximité » (Rwanda) « Pour une justice rassurante » (Burundi) « Appui à la transition vers un État de droit, à la justice de proximité et à la proximité et à la pacification sociale » (RDC)</p> <p>Fermeture des programmes au Sud-Soudan</p> <p>RCN J&D Membre du CNCD</p>	<p>2010 Séminaire de Droit foncier au Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération de Belgique</p> <p>Séminaire réorientation stratégique</p> <p>Fermeture du Programmes au Tchad</p> <p>Fermeture du Programme Ituri</p> <p>RCN J&D membre du consortium candidat à l'appel d'offre du plan de réforme de la justice en RDC (PARJ)</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">Photo: Archives RCN</p>

Historique

Burundi

Depuis 2000, les programmes de RCN Justice & Démocratie au Burundi ont visé à renforcer l'efficacité et l'efficacit  du syst me judiciaire par un double appui.

D'un c t , RCN J&D a apport  son soutien aux institutions judiciaires au niveau central et   la base,   travers la formation des acteurs judiciaires (magistrats, greffiers, Officiers de Police Judiciaire,...), un appui en documentation juridique (recueil des textes de loi, recueil des actes de proc dure, traductions,...) et un soutien logistique et mat riel aux juridictions et services judiciaires (informatisation des parquets, distribution de mobilier, consommables, v los,...). La publication r guli re d' tudes juridiques sur des probl matiques vari es (foncier, ex cution des jugements, chaine p nale,...) a permis d'alimenter les r flexions avec les protagonistes du secteur sur les pratiques et les r formes   envisager pour la reconstruction d'une justice de proximit  de qualit .

D'un autre c t , dans son souci permanent de rapprocher l'offre et la demande de justice, RCN J&D a orient  ses programmes vers l'information des justiciables et de la soci t  civile burundaise afin de les renforcer dans leurs capacit s   revendiquer et faire valoir leurs droits. La publication d'un recueil de contes, la cr ation et diffusion d'œuvres th atrales ou encore la diffusion d' missions hebdomadaires de sensibilisation au droit sont autant d'actions qui ont plac  les justiciables au cœ ur des enjeux et d bats sur la justice de proximit  et la justice post-conflit.

Depuis 2009, RCN Justice & D mocratie poursuit ses activit s aupr s des institutions judiciaires et de la population   travers son programme triennal 2009-2011 « *Pour une Justice rassurante* ».

R publique d mocratique du Congo

En 2000, RCN Justice & D mocratie a d marr    Kinshasa un programme de contribution   la restauration de l'Etat de droit, par un appui au syst me judiciaire (soutien logistique aux infrastructures, formation du personnel adapt e aux besoins prioritaire, etc.) et   la soci t  civile (vulgarisation du droit foncier, du droit des femmes et des enfants, sensibilisation aux voies de recours, etc.). Dans un climat encore tr s instable, il s'agissait d'identifier les bonnes pratiques et de pr parer des actions de plus grande envergure.

D s 2002, le programme s'est  tendu   la province du Bas-Congo et au Bandundu (jusqu'en 2004), puis au Katanga (de 2005   2008).

En Ituri, RCN J&D a contribu  de 2004   2006   la restauration du syst me judiciaire au lendemain du conflit qui a touch  ce district de 1998   2003.

De 2006   2010, le programme s'est r orient  sur la pr vention et la gestion des conflits fonciers en vue de renforcer la paix sociale.

En 2009 et 2010, RCN J&D a fourni un « *Appui   la transition vers un Etat de droit,   la justice de proximit  et   la paix sociale* ».

Ce programme poursuit l'objectif d'une justice de meilleure qualit  au service des justiciables, afin de restaurer la confiance entre le citoyen et la justice; une justice de proximit , qui outre la question de l' loignement g ographique et du cœ t, ait un sens pour le justiciable.

Rwanda

En 1994, nos programmes au Rwanda avaient pour objectif la reconstruction rapide du syst me judiciaire afin de permettre le traitement du contentieux du g nocide. Dans ce cadre, des actions de sensibilisation   la proc dure d'aveu et   d'appui aux parquets ont permis une nette augmentation du nombre de dossier trait s.



Burundi- Rutana 2004

Progressivement, l'appui de RCN J&D s'est déplacé pour se recentrer sur la justice de proximité dans son ensemble.

L'appui aux institutions judiciaires s'est couplé du renforcement de la société civile rwandaise, encore fragile. De vastes campagnes de vulgarisation du droit ont permis de rapprocher les justiciables d'un système judiciaire souvent mal compris.

Au fur et à mesure que la reconstruction du système judiciaire progressait, RCN J&D a cherché à identifier les nouveaux défis auxquels faisait face le Rwanda en matière de justice, de résolution de conflits et de paix sociale. Depuis le lancement de la réforme foncière en 2005, la question foncière est devenue centrale dans nos programmes.

Tout en poursuivant de manière plus réduite notre appui aux acteurs judiciaires classiques, RCN J&D a développé dans son triennal 2009-2011 : « *Pour une Justice de proximité* » de nouvelles activités dans le secteur foncier (études, vulgarisation de la réforme, appui à la création des comités de conciliation, tables rondes avec els acteurs judiciaires...).

Tchad

RCN Justice & Démocratie a réalisé un programme « *Promotion des droits des personnes détenues par un appui à la mise en place d'un observatoire indépendant des prisons* ».

Le programme a débuté par la mission d'une consultante internationale et s'est poursuivi par un partenariat soutenu avec l'Association Tchadienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (ATPDH) afin de leur procurer des formations en gestion de projet et un soutien logistique adéquat.

Belgique

RCN J&D conduit des projets en Belgique depuis une dizaine d'années. Ces projets sont tous nés du souhait d'inviter le public belge - *et international de plus en plus*, à construire une mémoire des crises et des crimes de génocide et contre l'humanité par le récit de personnes qui les ont vécus, les interrogent et les bousculent.

A partir de 2001, avec la mise en ligne d'un site, invitant à la retranscription intégrale du procès des « *Quatre de Butare* » (selon la loi de compétence universelle, devant la cour d'assises de Bruxelles).

Entre 2002 et 2006, avec le travail du groupe « *Dialogue au sein de la diaspora rwandaise en Belgique* », qui fait émerger une méthodologie reposant sur l'articulation des trois espaces : *l'espace intérieur personnel, l'espace du groupe et l'espace public.*

En 2003, grâce à une collaboration avec France Culture « *Rwanda, un génocide oublié* », qui réalise une série radio de 25h d'émissions avec l'enregistrement intégral du procès de 2001 produit par RCN J&D et un livre.

En 2004, en commémorant avec ASF les dix ans du génocide au Rwanda autour des témoignages radio.

En 2005, par la réalisation d'un film « *Dits de Justice* », dont les acteurs invitent à découvrir le droit et la justice vécus ailleurs ;

En 2007, avec l'organisation du colloque « *Devoir de voir* » en partenariat avec le Rideau de Bruxelles, corollaire à la pièce « *La Maison de Lemkin* ».

En 2009 enfin, par la réalisation d'une série radio « *Si c'est là, c'est ici* » de 12 portraits de personnes du Rwanda, du Burundi, de la République Démocratique du Congo, du Cambodge, de Bosnie et de Belgique.

En 2010, RCN J&D s'est concentré sur la traduction en plusieurs langues des différents outils produits jusqu'ici et sur leur large diffusion parmi les médias. De plus, RCN J&D s'est lancé dans un large programme d'éducation au développement à travers des animations participatives sur la question de la mémoire des crimes de droit international.

Enfin, RCN Justice & Démocratie s'est vu labellisé comme « *Centre de transmission de la Mémoire* » par le conseil de transmission de la mémoire fondé par l'Exécutif de la Communauté française.



Burundi 2004—2006

Nos activités 2010

Programme

« Pour une justice rassurante »

Moyens financiers

741.197,77 €

Partenaires financiers

Belgique,
Direction générale de la coopération
au développement (DGCD),
Suisse,
Union européenne (FED, IEDDH),
Canada,
Allemagne.

Personnel mobilisé

25 employés nationaux
et 2 expatriés

Partenaires et Bénéficiaires

104 officiers de police judiciaire des
provinces ciblées

38 officiers du Ministère Public
des provinces ciblées

48 greffiers et secrétaires de
Parquet

Magistrats civils et militaires

Acteurs de la justice de proximité

Population confrontée au
système judiciaire

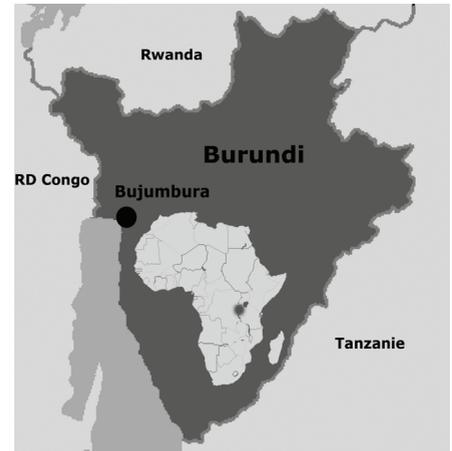
2 millions d'auditeurs

Commission Electorale Nationale
Indépendante

Autres acteurs des élections
(média, population,...)

République du Burundi

Population : 8,5189 millions
(PNUD / 2011)
Superficie : 27.830 km²
Capitale : Bujumbura
PIB/hab. : 403 \$ (PNUD/2010)
IDH : 0.282 (PNUD / 2010)



Contexte

Depuis 2008, le Burundi s'est engagé dans une période post conflit avec l'intégration du dernier mouvement armé, les Forces Nationales de Libération (FNL) d'Agathon Rwasa dans les institutions de l'Etat et le retrait du dernier contingent Sud Africain de la mission militaire du Bureau Intégré des Nations Unies (BINUB) et de l'Union Africaine (UA) en décembre 2009. Les avancées du processus de paix ont ainsi ouvert la voie à la compétition des anciens belligérants sur le terrain politique au cours des élections de 2010.

Après de nombreux attermoissements, la Commission Electorale Nationale Indépendante a été installée, et la campagne électorale de 2010 s'est tenue dans un climat de tensions entre le CNDD-FDD au pouvoir et les partis de l'opposition. De nombreux incidents violents entre jeunes militants de partis opposés ont marqué la campagne, ainsi que des limitations à la liberté de réunion et de mouvement de leaders de l'opposition par certaines administrations territoriales affiliées au parti au pouvoir.

Les élections communales ont eu lieu le 24 mai 2010 et ont donné une victoire écrasante au parti présidentiel, le CNDD-FDD avec un score de 64,03%. Les partis d'opposition emmenés par les FNL, le MSD, l'UPD-ZIGAMIBANGA et le CNDD de Nyangoma ont dénoncé un « hold up électoral » et se sont retirés de la suite du processus électoral. Le candidat du CNDD-FDD, Pierre Nkurunziza s'est présenté seul à l'élection présidentielle et a été réélu le 28 juin 2010 avec un score de 91,6% des voix exprimées.

Depuis lors, le climat politique et sécuritaire reste tendu : attentats à la grenade, assassinats politiques, limitation de mouvement pour les leaders de l'opposition. Menacé d'arrestation, Agathon Rwasa, le président des FNL a disparu, suivi rapidement par Léonard Nyangoma, le président du CNDD, Alexis Sinduhije, dirigeant du MSD et Pascaline Kampayano, une dirigeante de l'UPD. Selon l'APRODH, plus d'une centaine d'opposants politiques auraient été détenus dans différents cachots de la police et du Service National de Renseignement suites aux élections communales de mai 2010.



Le processus électoral s'est néanmoins poursuivi sous la houlette de la CENI avec la participation de l'UPRONA aux élections législatives et sénatoriales, aux côtés du

CNDD-FDD et du FRODEBU dit Nyakuri de Jean Minani et l'ensemble des institutions ont été mises en place fin août 2010.

Le CNDD-FDD bénéficie ainsi d'une hégémonie écrasante à tous les niveaux du pouvoir avec plus de 80% des administrateurs communaux et 14 ministres sur les 21 membres du gouvernement ; il occupe 81 sièges sur 106 à l'assemblée nationale, 32 des 41 sièges au sénat.

Au-delà des élections, on retiendra en 2010 quelques avancées dans le processus de justice transitionnelle. Les consultations nationales sur les modalités de mise en place des mécanismes de justice post conflit (la Commission Vérité et Réconciliation et le Tribunal Pénal Spécial pour le Burundi) ont été finalisées au cours du premier trimestre 2010 pour n'être rendues publiques qu'en décembre 2010. Le Président Nkurunziza avait lui-même annoncé lors de son investiture en août que la question de la justice post conflit allait revenir à l'avant plan de l'actualité politique après les élections : « *Durant ce mandat, notre priorité sera la consolidation de la paix, de la sécurité et de la réconciliation, afin que chacun se sente mieux qu'hier satisfait et content de vivre au Burundi. Tout sera mis en œuvre pour réussir ce pari et nous nous attèlerons à la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle, entre autres la Commission Vérité- Réconciliation.* »

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

Programme « Pour une justice rassurante »

En 2010, RCN J&D a poursuivi son programme triennal « Pour une justice rassurante » sous le financement principal de la DGCD, de l'Union Européenne (Gutwara Neza), de la Suisse (DFAE) et du Canada (FCIL).

Ce programme a pour objectif de renforcer les capacités de la justice pénale et de favoriser l'implication de la population dans la transformation du conflit. Il se divise en trois volets: (1) un volet institutionnel axé sur le renforcement de la chaîne pénale, (2) un volet société civile axé sur la vulgarisation du droit commun, et (3) un volet transformation du conflit visant faire participer la population aux réflexions et débats en matière de justice de transition.



Le volet institutionnel s'est concentré essentiellement dans les provinces de Bururi, Gitega et Ruyigi.

RCN J&D concentra son appui sur le renforcement des capacités et de la coordination entre les différents acteurs de la justice pénale (officiers de police judiciaire, parquets, magistrats, personnel judiciaire) et ce à grâce à l'organisation de formations, de réunions de coordination, et de causeries judiciaires. La formation des magistrats militaires connu également un grand succès, considérant que ces acteurs judiciaires sont souvent oubliés des plans de réforme ou de politique sectorielle.

En fin de projet, l'étude sur le fonctionnement de la chaîne pénale au Burundi a permis d'observer les pratiques, d'établir avec précision les dysfonctionnements de la chaîne, et de formuler des recommandations concrètes pour l'amélioration de la justice pénale (www.rcn-ong.be/Etude-sur-le-fonctionnement-de-la).

Le volet société civile et acteurs de proximité s'est décliné en trois activités. En premier lieu, RCN J&D a poursuivi les concertations communales réunissant les acteurs de la justice de proximité (conseillers et administrateurs communaux, police et forces de sécurité, magistrats des TR, Bashingantahe, société civile,...). Ces concertations sont l'occasion de clarifier la répartition des compétences de ces différents acteurs de proximité et de les doter des connaissances de base en droit sur des questions pratiques qu'ils sont amenés à traiter au quotidien avec les justiciables. Les engagements de meilleure collaboration pris entre les autorités présentes font l'objet d'un suivi par l'équipe de RCN J&D.

Quelques chiffres

Programme « Pour une justice rassurante »

Une étude sur la chaîne pénale

3 réunions de coordination entre OPJ et OMP durant 5 jours

7 390 outils de vulgarisations de la procédure pénale

32 nouvelles émissions radio « Ntunganiriza » et 2 millions d'auditeurs

Projet «Renforcement du contrôle démocratique sur les élections de 2010 »

Formation de 273 formateurs des agents recenseurs (fin déc. 2009).

Formation de 29 journalistes

Production de 20 émissions radio

Projet Albinos : « Promotion et protection des personnes albinos au Burundi »

Formation de 20 agents recenseurs

6 000 fascicules et affiches de sensibilisation sur la thématique des albinos



Enregistrement des émissions radio « Ntunganiriza » – Burundi 2010

En second lieu, 7 390 outils de vulgarisation du droit (3 640 feuillets sur la procédure pénale simplifiée et 3 750 sur les principes fondamentaux du procès équitable) portant sur la procédure pénale ont été produits et diffusés auprès de la population via nos réseaux de la société civile (volume sur deux ans).

Enfin, 47 émissions radio « Ntunganiriza » (dont 32 nouvellement produites) furent diffusées de manière hebdomadaire sur la radio Isanganiro (volume sur deux ans). On estime à 2 millions le nombre d'auditeurs de ces émissions, tandis que 2 500 personnes ont directement assisté aux émissions délocalisées.

Dans le contexte préélectoral de 2010, le **volet transformation du conflit** a consisté dans la conduite de groupes de parole et d'animations communales suite à la projection de la pièce « Burundi, Simba Imanga ». Ces espaces de dialogue constituent une opportunité pour sensibiliser la population et libérer la parole autour des enjeux de la justice post-conflit, et de recueillir leurs attentes quant aux mécanismes de justice transitionnelle à mettre en place au Burundi.

Projet élections : « Consolidation du contrôle démocratique des élections de 2010 au Burundi ».

En 2010, RCN J&D a obtenu un financement de l'Allemagne lié au contexte électoral pour un projet visant d'une part, le renforcement de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante), et d'autre part, l'information de la population, des médias et des acteurs des élections sur leurs droits et obligations en matière électorale et sur les règles du débat démocratique.

Ce projet a ainsi permis :

- la formation de 273 formateurs des agents recenseurs (fin déc. 2009) ;
- un appui en documentation juridique du Conseil National de la Communication (CNC),
- la formation de 29 journalistes (système électoral, animation d'un débat politique, déontologie en période électorale,...),
- la production de 20 émissions radio en kirundi (dont 7 en public) diffusées deux fois chacune sur Isanganiro,
- un débat multiplex diffusé sur 6 radios nationales réunissant des acteurs politiques et de la société civile ainsi qu'un représentant de la CENI.

Ce projet ponctuel, lié au contexte politique, et axé sur les médias et le débat démocratique, s'est avéré très positif et nous a permis de nous lancer dans une thématique nouvelle pour RCN J&D. Le débat multiplex a connu un grand succès dans le cadre du PACAM (Plan d'Action Commun d'Appui aux Médias).



Découverte du kit de sensibilisation aux élections – Burundi 2010



Formation des formateurs des agents de sensibilisation électorale. Bujumbura du 17 au 23 février 2010

Projet Albinos: « Promotion et protection des personnes albinos au Burundi »

Depuis plusieurs années, le Burundi assiste à un phénomène nouveau, importé de Tanzanie : la chasse aux albinos. En effet, dans plusieurs pays d'Afrique, des croyances attribuent aux organes des albinos un pouvoir de guérison. Les meurtres et atteintes à l'intégrité physique de ces personnes vulnérables sont venus accroître l'exclusion et la stigmatisation sociales dont ils sont victimes.

En mai 2010, la mission RCN J&D Burundi a obtenu un financement de l'Union Européenne pour la mise en œuvre de son projet Albinos. Ce projet vise d'une part une meilleure compréhension de l'albinisme afin de lutter contre la marginalisation des personnes albinos, et d'autre part leur intégration socio-économique dans la société burundaise. Ce projet sera en cours jusque novembre 2011.

Afin de mener à bien ce projet, RCN J&D travaille au renforcement des capacités à la fois de son partenaire Albinos Sans Frontières (planification stratégique, gestion d'une association, mobilisation de fonds,...) et des groupements socio-économiques favorisant l'intégration des albinos via l'appui à des activités génératrices de revenus (atelier de menuiserie, projet agricole,...).

Le projet a commencé par le **recensement des personnes albinos** dans 5 provinces (création d'une base de données évolutive) et la **formation** de 20 agents recenseurs. Ce recensement, amené à être étendu à l'ensemble du territoire en 2011, permettra à terme la prise en charge des soins de santé des personnes albinos et la scolarisation des jeunes albinos. Des partenariats sont également mis en place pour assister juridiquement les victimes de violence, et leurs familles, devant les instances judiciaires.

Parallèlement à ces activités, RCN J&D organise des séances de sensibilisation au niveau des administrations provinciales et communales, dans les écoles, les églises, les centres de santé, et les marchés. La projection d'un sketch vidéo mettant en scène les discriminations subies par un jeune albinos sert de base à l'animation. De plus, la réalisation de spots et d'émissions radiophoniques permet de diffuser à large échelle des messages de promotion et de protection des personnes albinos.

Enfin, RCN J&D s'est engagé en 2010 dans l'identification du terrain sur lequel sera construit le siège social d'Albinos Sans Frontières. Ce bâtiment, en plus de constituer le siège social de l'association, devra permettre d'abriter des activités génératrices de revenus pour l'association (cybercafé,...).



Projet Albinos- Burundi 2010

Programmes

« Appui à la transition vers un État de droit, à la justice de proximité et à la paix sociale »

« Appui à la justice de proximité au Bas-Congo »

« Formation des citoyens au dialogue avec les institutions »

« Gestion et prévention des conflits foncier en Ituri »

Moyens financiers

1.280.678,43 € (Kinshasa/Bas-Congo),
352.951,38 € (Bunia).

Partenaires financiers

Belgique (DGCD),

Japan International Cooperation Agency (JICA),

Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD),

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),

Union européenne (IEDDH),

DAI Europe Ltd

Personnel mobilisé

37 employés nationaux et
4 expatriés

République démocratique du Congo

Population : 67,8275 millions
PNUD/2010)

Superficie : 2.345.409 km²

Capitale : Kinshasa

PIB/hab. : 327\$ (PNUD/2010))

IDH : 0.239 (PNUD / 2010)



Contexte

La RDC a fêté en 2010 ses 50 ans d'indépendance en grande pompe. Le pays est en pleine reconstruction et en appelle aux investissements étrangers ainsi qu'à l'aide internationale. Reste toutefois le risque de « dérive autoritaire du régime » dénoncé par les organisations de la société civile (assassinat de Floribert Chebeya, emprisonnement de Firmin Yangambi, etc.) qui nous rappelle que la voie du développement et de la démocratie est encore longue.

C'est à l'occasion du cinquantenaire de l'Indépendance que les Nations unies ont modifié, via la résolution 1925 du Conseil de sécurité, les modalités de leur intervention en RDC. La Monuc a fait place à la Monusco, avec un mandat plus orienté sur la stabilisation du pays et la protection des civils. C'est pourquoi le personnel militaire est depuis lors concentré à l'Est du pays. Le mandat actuel court jusqu'en juillet 2011 et pourra être renouvelé.

Le 1er octobre 2010, les Nations unies ont publié un volumineux rapport sur les plus graves violations des droits humains commises en RDC entre 1993 et 2003. Ce rapport a globalement été approuvé par le gouvernement congolais qui a fait appel à l'aide de la communauté internationale pour soutenir la justice congolaise dans la lutte contre l'impunité de ces crimes. L'ampleur et la période des crimes commis ne permettent pas un traitement par la Cour pénale internatio-



nale, qui n'est compétente qu'à partir de juillet 2002. La majorité des ces exactions relèvent donc de la compétence des juridictions nationales. C'est vers une solution hybride, à savoir la création de chambres mixtes au sein des juridictions congolaises, que s'oriente le gouvernement congolais. Une option saluée par les organisations de défense des droits humains, notamment la Coalition congolaise pour la justice transitionnelle, International Center for Transitional Justice et Human Rights Watch. Il faudra voir si cette initiative peut se concrétiser en 2011, et quels bailleurs internationaux s'investiront dans cette question.

Dans l'ensemble, toutefois, la réforme du secteur de la justice tarde encore à faire sentir ses effets. Les désaccords entre bailleurs et autorités congolaises ont conduit à des blocages dans la mise en œuvre de certains projets d'envergure comme Uhaki Safi (qui doit succéder à Rejusco) ou le Programme d'appui à la Réforme de la Justice (PARJ). Le Comité mixte justice, instance de concertation entre les bailleurs et le ministère de la Justice, a été paralysé une bonne partie de l'année par ces désaccords. Le CMJ n'a ainsi pas pu assumer en 2010 son rôle de façon optimale, laissant chaque opérateur conduire ses programmes dans une trop faible harmonisation.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

Bas-Congo

En 2010, RCN J&D a poursuivi son programme **Justice de proximité au Bas-Congo**.

Ce programme est financé par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Notre partenaire est le ministère de la Justice, en particulier l'Ecole de formation et recyclage des personnels judiciaires.

Outre la formation du personnel judiciaire et l'équipement des juridictions en matériel de base, le programme a permis de renforcer le contrôle hiérarchique sur les magistrats et personnels de la justice. RCN J&D a en effet soutenu les missions régulières des superviseurs et autorités judiciaires pour un meilleur encadrement du personnel de toutes les juridictions civiles.

Dans le cadre de ce projet, s'est également tenue la première session de la chambre provinciale du Conseil supérieur de la magistrature. Cette chambre *ad hoc*, compétente en matière de discipline des magistrats, a examiné différents dossiers et a sanctionné 7 magistrats.

En plus du contrôle disciplinaire, un encadrement complet du personnel doit comprendre des aspects de renforcement de capacité. C'est ainsi que la formation permanente des greffiers et secrétaires de parquet a touché l'ensemble des juridictions civiles du Bas-Congo, soit 18 tribunaux (à savoir tous les tribunaux de paix et de grande instance ainsi que la Cour d'appel de Matadi).

Toujours au niveau de l'institution judiciaire, le soutien de RCN J&D a permis un meilleur accueil des justiciables dans les institutions grâce à la fourniture de petits matériels pour équiper les espaces d'attente : bancs, panneaux d'affichage, signalisation etc.

Enfin, RCN J&D a également soutenu le déplacement des parquets et des audiences foraines : 200 affaires ont été traitées et près de la moitié des décisions prononcées ont été exécutées, ce qui représente un taux assez exceptionnel en RDC (où le taux d'exécution des jugements est généralement estimé à 5%).

Au niveau de la société civile, RCN J&D a œuvré au rapprochement de la justice et du citoyen à travers une palette d'outils : diffusion d'environ 200 émissions radio et TV, aménagement d'espaces d'accueil et d'orientation des justiciables au sein des juridictions, journées portes ouvertes dans les tribunaux ou encore soutien à des organisations de la société civile locale actives dans la vulgarisation du droit et l'information de la population en matière juridique.

Partenaires et Bénéficiaires

Kinshasa/Bas-Congo

L'Ecole de formation et de recyclage du personnel judiciaire (EFRPJ).

L'Inspection provinciale de la Police de Kinshasa (IPKin).

Les professionnels de la justice et acteurs judiciaires de Kinshasa et du Bas-Congo¹.

Les membres actifs de la société civile congolaise, à titre individuel ou Associatif.

Ituri

Les services des affaires foncières de l'Ituri (conservation des titres fonciers, cadastre, service de l'urbanisme).

La Commission Foncière de l'Ituri.

La société civile.

Les autorités politiques, administratives, et judiciaires.

Les bénéficiaires finaux sont les justiciables et, à moyen/long terme, la population en général.



Equipe 2010 au Bas-Congo de RCN

¹ Plus particulièrement les magistrats du siège et du parquet, les greffiers, les secrétaires de parquets, et les officiers de police judiciaire de la police nationale.

Kinshasa

Depuis plusieurs années, RCN J&D soutient l'Ecole de formation et recyclage des personnels judiciaires (EFRPJ). Cet appui a concerné tant les aspects méthodologiques et pédagogiques (formations, cursus, modules) que de renforcement institutionnel de cette école qui ne dispose de presque aucun moyen de fonctionnement depuis... 1986 !

En 2010, le soutien au niveau pédagogique s'est poursuivi. Au niveau organique, le Programme d'appui à la gouvernance de l'Union européenne (PAG) a prévu un audit et un renforcement des capacités. C'est dans une optique de transmission de ses acquis, constats et recommandations que RCN J&D a produit fin 2010 une étude de capitalisation des différents travaux menés avec l'EFRPJ les dernières années : « L'appui technique à l'EFRPJ dans un nouveau contexte institutionnel de gestion du système judiciaire congolais ». Cette étude a été diffusée aux acteurs du secteur de la justice en RDC et présentée aux experts du PAG.

L'encadrement du travail des officiers de police judiciaire de Kinshasa s'est poursuivi avec l'augmentation du nombre de sites (commissariats et sous-commissariats) dans lesquels se déroulent les sessions de formation permanente. Fin 2010, ce sont donc 34 sites qui bénéficient de ce mécanisme permettant aux OPJ de se former de manière continue, au sein même des commissariats dans lesquels ils exercent, au rythme d'une séance par semaine.

L'encadrement et le soutien aux OPJ porte ses fruits à différents niveaux. En matière de garde à vue par exemple, un monitoring effectué en 2010 dans les commissariats du district de Tshangu (communes de l'est kinois), montre une augmentation significative du respect des délais de garde à vue. Ainsi, nous sommes passés de 54% des détenus ayant dépassé 2 jours de garde à vue à 20%. Les résultats sont à nuancer du fait que les visites régulières des enquêteurs ont incité les OPJ à produire un travail satisfaisant. Les données consignées par les OPJ ont toutefois été croisées avec des entretiens avec les détenus eux-mêmes et leurs familles afin d'en vérifier la réalité. Cependant, cette amélioration démontre la nécessité et les effets positifs d'un contrôle régulier au sein même des commissariats.

Toutes les activités concernant les OPJ sont menées en partenariat avec l'Inspection provinciale de la Police de Kinshasa (IPKin).

Par ailleurs, dans le cadre de la vulgarisation du droit et d'un meilleur accès des citoyens à la justice, RCN J&D a mené des campagnes sur les violences sexuelles et les tracasseries policières dans les districts de Tshangu et de Mont-Amba. Des organisations locales ont été formées et soutenues dans leurs projets. Des espaces de dialogue ont été organisés, permettant aux citoyens d'échanger avec des représentants de l'institution judiciaire. Les rencontres avec les OPJ se sont avérées particulièrement intéressantes et ont permis d'observer la franchise des justiciables congolais. Il est étonnant de constater que les OPJ ont également des griefs envers les citoyens, auxquels ils reprochent de venir les trouver pour n'importe quel type d'affaire, qui bien souvent ne relèvent pas de leur compétence.

L'approche géographique centrée sur une partie de la ville de Kinshasa a permis de mener ces activités de vulgarisation en parallèle d'activités institutionnelles dans la même zone. Les partenaires sont la Ligue pour les droits de la Femme congolaise et l'Association des femmes avocates du Congo.

Les projets de RCN Justice & Démocratie à Kinshasa ont été soutenus en 2010 par la Direction générale de la coopération au développement du Royaume de Belgique et par le Fonds des Nations unies pour la démocratie.



« L'appui technique à l'EFRPJ dans un nouveau contexte institutionnel de gestion du système judiciaire congolais ».

elle est effectuée par l'administrateur ou son délégué par affichage, après avis favorable du Commissaire de District. Cette enquête doit réunir les éléments suivants (Art 194 loi foncière) :

- Vérification sur place de la délimitation du terrain demandé
- Le recensement des personnes s'y trouvant ou y exerçant une quelconque activité
- La description des lieux, l'inventaire de ce qui s'y trouve en fait de bois, forêt, cours d'eau, voies de circulation, etc.



- L'audition des personnes qui formulent verbalement leurs réclamations ou observations

- L'enregistrement et l'étude de toutes les informations écrites.
C'est seulement ces conditions qui peuvent confirmer la vacance de terre.

POURQUOI FAUT-IL RESPECTER LA LOI FONCIERE ?

1. Pour faire protéger son droit d'occupation et de jouissance d'une terre ;
2. Pour obtenir un certificat d'enregistrement, seul titre de propriété valable ;
3. Parce que la loi prévoit une sanction en cas d'occupation illégale d'une terre.

Ce document a été réalisé par
**RCN
JUSTICE
&
DEMOCRATIE**

Dans son projet :
Prévention et gestion des conflits fonciers en Ituri
Avec l'assistance financière de l'Agence Japonaise de coopération internationale



Dépôt légal: 3.0922 - 07.2008

5

6

LES PROBLEMES FONCIERS, QUELLES SOLUTIONS ?

Acquisition d'une terre

Connaitre la loi foncière peut vous éviter des ennuis.



L'ETAT CONGOLAIS, SEUL PROPRIETAIRE DU SOL ET SOUS-SOL

(Article 9 de la constitution et Article 53 de la loi foncière)
Le droit de jouissance d'une terre ne peut être accordé que par les autorités compétentes (Article 183 de la loi foncière), selon que l'on se trouve en milieu urbain ou rural



1

Le projet mené avec le soutien du Fnud a été évalué par un consultant externe mandaté par le bailleur. Son rapport est extrêmement positif tant sur l'impact du projet que sur la méthodologie et les capacités opérationnelles de RCN J&D.

Province Orientale (Ituri)

Dans le cadre du soutien apporté à l'EFRPJ au niveau national, RCN J&D a mené une formation pour les greffiers et secrétaires de parquet de Kisangani. Il s'agissait de promouvoir un déploiement des activités de formation dans de nouvelles zones, en appuyant la stratégie de renforcement de l'EFRPJ.

Dans la continuité de l'action menée en Ituri depuis 2006, RCN J&D a poursuivi son **programme de prévention et gestion des conflits fonciers**. L'année 2010 a permis la consolidation de la Commission foncière de l'Ituri, qui a notamment développé des antennes locales à travers les différents territoires. La Commission foncière de l'Ituri a pu enregistrer et résoudre de nombreux conflits individuels via sa permanence à Bunia, mais surtout elle a pu intervenir et opérer des médiations entre collectivités dans une dizaine de cas graves où des violences risquaient de survenir, ou avaient déjà été perpétrées.

Dans le souci de renforcer l'administration locale et de restaurer l'Etat de droit, RCN J&D a également soutenu les différents services des affaires foncières afin d'améliorer leurs performances et de contribuer à la sécurisation des terres. En 2010, l'intervention a notamment constitué en appui logistique pour faciliter les déplacements sur le terrain des fonctionnaires, qui ont pu procéder à la régularisation de titres fonciers. Ayant été préalablement formés et équipés en matériel technique de 2006 à 2009, ces personnels doivent maintenant disposer des moyens de fonctionnement nécessaires au bon exercice de leurs fonctions.

Le programme de gestion et prévention des conflits fonciers en Ituri a été soutenu en 2010 par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et la Direction générale de la coopération au développement du Royaume de Belgique (DGCD)

Fin 2010, RCN Justice & Démocratie a fermé son bureau de Bunia. Toutefois, un programme UN-Habitat poursuit le soutien à la Commission foncière de l'Ituri afin de ne pas en perdre les acquis.



Cérémonie de remise du matériel logistique - Ituri 2010



Quelques chiffres

Environ 500 émissions radio-juridiques diffusées dans différentes provinces et à l'échelle nationale,

100 000 dépliants informatifs Diffusés,

30 organisations de la société civiles locales soutenues,

34 commissariats de Kinshasa bénéficiant de formations permanentes hebdomadaires,

Une vingtaine de juridictions soutenues à Kinshasa et au Bas-Congo,

10 conflits fonciers collectifs résolus en Ituri et une centaine de conflits individuels recensés par la Commission foncière Ituri.

Programme

« Pour une justice de proximité »

Moyens financiers

486.151,03 €

Partenaires financiers

Belgique (DGCD),

United States Agency for International Development (USAID),

Union européenne (IEDH),

International Development Law Organisation (IDLO),

International Land Coalition (ILC),

Canada,

United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UN Women)

Personnel mobilisé

22 employés nationaux et 2 expatriés

Partenaires et Bénéficiaires

Les Cours et tribunaux,

Les comités de conciliateurs (*abunzi*),

Les autorités locales (notamment des villages et cellules),

Les institutions coutumières (notamment des *inyangamugayo non-gacaca*),

Le National Land Center (l'agence du Ministère de l'Environnement et des Terres chargé de la mise en œuvre de la réforme foncière),

Le Ministère de la Justice.
La fédération d'agri-éleveurs Imbaraga,

Le syndicat d'agriculteurs Ingabo et l'association Haguruka, comme membres de la société civile nationale,

La population rurale et les justiciables.

Rwanda

Population : 10, 2272 millions (PNUD / 2010)

Superficie : 26.340 km²

Capitale : Kigali

PIB/hab. : 1 102 \$ (BM / 2009)

IDH : 0,385 (PNUD / 2010)



Contexte

En 2010, l'actualité politique rwandaise a été marquée par la tenue des élections présidentielles qui ont vu le renouvellement du mandat de Paul Kagame à une majorité écrasante de 93%. Ces élections se sont déroulées dans un climat de menaces et de restrictions à la liberté d'expression : tandis que le gouvernement et les partis d'opposition se sont mutuellement accusés des divers attentats à la grenade perpétrés à Kigali, les répressions à l'encontre des opposants politiques, journalistes et représentants de la société civile se sont multipliées.

A la veille des élections, l'opposition a été totalement fort affaiblie: aucun des nouveaux partis d'opposition (les FDU-Inkingi, le Parti Démocrate Vert et le PS-Imberakuri) n'a été en mesure de prendre part au scrutin. Quant à l'adversaire la plus sérieuse du Président Kagame, Victoire Ingabire (présidente du parti FDU-Inkingi et rentrée au Rwanda en janvier 2010 après 16 années d'exil), elle a été arrêtée en avril et accusée « d'idéologie génocidaire », de « divisionnisme » et de collaboration avec les FDLR. Son avocat américain, Peter Erlinder, a également été mis en détention 3 semaines, accusé d'avoir nié et minimisé le génocide dans des écrits antérieurs. Libérée une 1ère fois sous caution, Victoire Ingabire a, à nouveau, été arrêtée en octobre suite à des allégations d'implication dans la formation d'un groupe armé. Son procès à Kigali devait commencer le 5 septembre 2011.

En juin 2010, la tentative d'assassinat à Johannesburg de Faustin Kayumba



Photo: archive RCN

Nyamwasa, ancien chef d'état-major de l'armée rwandaise et proche du Président Kagame, devenu un critique virulent du gouvernement, a accentué le climat d'insécurité prévalant à l'approche des élections.

Certains journalistes indépendants et certains détracteurs du gouvernement ont fait l'objet d'actes répétés d'intimidation et de harcèlement. Un journaliste d'Umuvugizi, Jean-Léonard Rugambage, a été assassiné en juin 2010.

Concernant les Gacaca, le nombre de procès a diminué, mais la clôture de ces juridictions a encore été repoussée (en raison notamment des procédures d'appel et de révision toujours en cours). Parmi les difficultés constatées suites à ces reports, on constate des accusations infondées, des tentatives de corruption... L'imminence de la fin des Gacaca a certes ouvert la voie à de nouvelles réformes de la justice, mais des préoccupations persistent du côté du Tribunal Pénal International pour le Rwanda qui s'inquiète du respect du procès équitable et refusent encore de transférer des suspects de génocide au Rwanda.

L'année a également été marquée par la publication en octobre 2010 du rapport de mapping du Haut Commissariat de l'ONU aux Droits de l'Homme sur les violations aux Droits de l'Homme à l'est de la RDC. Ce rapport, qui décrit en détails les exactions commises par l'armée rwandaise de 1993 à 2003 dans sa traque aux personnes suspectées de crime de génocide, a sérieusement entaché les relations entre l'ONU et le gouvernement rwandais, qui a menacé de retirer ses soldats de la force de maintien de la paix présente au Sud Soudan.

Les pays donateurs, satisfaits des avancées en matière économique réalisées par le Rwanda et de son rapprochement avec la République démocratique du Congo, se sont moins investis dans la question des droits humains. Néanmoins, le secteur de la justice a développé, comme prévu, son plan stratégique. Le secrétariat du ministère a été renforcé par la création d'une unité «*abunzi*» qui démontre l'attachement des autorités à la justice de proximité.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

Programme « Pour une justice de proximité »

RCN J&D poursuit la mise en œuvre du programme « Pour une justice de proximité » financé principalement par la Direction Générale pour la Coopération au Développement, avec un cofinancement des Etats-Unis (USAID) pour les arriérés judiciaires, et de l'Union Européenne (IEDDH) en ce qui concerne les activités liées à la vulgarisation de la loi foncière.

En 2010, ce programme a fait l'objet d'une importante réorientation qui répond à deux impératifs. Une partie des activités identifiées en 2008 au moment de l'écriture du projet n'étaient plus pertinentes, notamment du côté des partenaires institutionnels qui n'étaient plus disposés à y collaborer. De plus, la nouvelle équipe de coordination a ressenti le besoin de créer plus de cohérence au sein du projet, ainsi que de lien avec les autres programmes de la mission. C'est ainsi que nombre d'activités de renforcement des capacités, de concertation ou d'information en matière judiciaire se sont trouvées réorientées vers la matière foncière, ou ont été sérieusement réduites en termes de volume.

Les réalisations de 2010 se sont divisées en 3 volets: renforcement du système judiciaire, société civile et sensibilisation de la population.

1. Au niveau du volet renforcement du système judiciaire, RCN J&D a finalisé sa participation sur le problème de l'arriéré judiciaire. Ainsi, sur deux ans, RCN J&D aura apporté un appui à l'instruction de 9 117 dossiers d'arriérés et au jugement de 11 750 dossiers pénaux, et à la mise en place d'un système d'alerte au sein des Tribunaux de base et Tribunaux de Grande Instance. Cet appui, qui a porté aussi bien sur la phase d'instruction que sur la phase de jugement, s'est notamment matérialisé par la mise en place de groupes mobiles de procureurs



Tribunal Rusororo–Rwanda 2010

Quelques chiffres

Appui à l'instruction de 9 117 dossiers d'arriéré

Appui au jugement de 11 750 dossiers pénaux

Plus de 20 ateliers mixtes Abunzi/tribunaux de base

Rédaction du Manuel d'huissier et du guide abunzi

3 formations de vulgarisateurs de la loi foncière

1000 kits d'information sur la loi foncière

6 tables rondes en OSC sur les enjeux de la justice

10 000 dépliants et affiches sur la vulgarisation du droit foncier

Un contrat avec ILC

Une recherche-action pour IDLO

et par une meilleure information des parties. Le travail de suivi et monitoring des instructions et audiences a permis de réaliser en fin de projet un rapport d'évaluation externe très complet sur la problématique. Une petite étude a également été réalisée et porte sur l'analyse comparée dans six pays des procédures de recours à la Cour Suprême (ou équivalent).

En outre, plus de vingt **ateliers mixtes abunzi/ tribunaux de base** ont pu être organisés. Cette activité, qui permet d'améliorer la qualité et la rédaction des décisions rendues en première instance par les comités abunzi, sera poursuivie dans le prochain programme financé par la coopération au développement belge (DGD, Belgique).

Dans cette perspective de renforcement, divers outils ont été réalisés. Le **manuel d'huissier** à destination des huissiers non professionnels permet d'améliorer la notification des assignations et des citations, l'exécution des jugements via un appui aux Tribunaux de base. La réalisation de cette étude (initiée en 2009) sera finalisée en 2011. Le **Guide abunzi** du manuel pratique aux conciliateurs (comités abunzi) et aux huissiers non professionnels et l'**étude** réalisée en 2009 **sur le règlement des conflits fonciers** ont été largement diffusés.

2. Après quelques modifications du plan de base, le volet société civile, cofinancé par l'Union Européenne (IEDDH), s'est composé de **trois formations de vulgarisateurs de la loi foncière** avec nos partenaires Imbaraga et Ingabo (droit foncier, droits des successions et régimes matrimoniaux). En outre, **1 000 kits d'information sur la réforme foncière** furent imprimés et distribués. Il faut encore ajouter le monitoring des comités abunzi, avec un Haguruka comme partenaire. Cette activité est poursuivie en 2011, et sera reprise dans le prochain DGD. Toujours en partenariat avec Imbaraga et Ingabo, RCN J&D a réalisé **six Tables rondes entre organisation de la société civile (OSC) sur les enjeux de la justice** dans la province de l'Ouest.

3. Les 10 000 dépliants et 5 300 affiches du **kit de vulgarisation du droit foncier**, cofinancée par l'IEDDH ont été le cœur du volet sensibilisation de la population.

Projet de vulgarisation et de plaidoyer de la loi foncière



Comité Abunzi – Rwanda 2010

Fin 2009, RCN J&D et son partenaire Imbaraga ont obtenu un financement de l'Union Européenne (250 000€) pour la vulgarisation de la loi foncière dans la province de l'Est afin d'en renforcer son efficacité. Les deux organisations collaborent depuis 2006 sur cette thématique et sont déjà intervenues dans les provinces du nord et du sud pour des projets similaires.

Pour ce faire, des vulgarisateurs appartenant au réseau Imbaraga ont été formés et suivis lors d'ateliers d'échange entre les vulgarisateurs et les représentants d'Imbaraga. 4 tables rondes animées par les vulgarisateurs se sont tenues avec la population et les associations locales, et en présence du Secrétaire Général de la Fédération Imbaraga et le Représentant du bureau foncier de district. Cela a été complété d'outils d'information destinés tant aux administrations foncières qu'à la population.

Etudes foncières

En 2010, RCN J&D a conclu un contrat avec l'International Land Coalition (ILC) en vue de la rédaction d'un article sur l' « *Impact économique de l'exploitation commerciale des marais* ».

Suite au contrat signé en octobre 2009 avec l'International Development of Law Organization (IDLO) pour la réalisation d'une étude intitulée « *Legal empowerment and customary law research : Assessing the scope for enhancing legal empowerment through targeted interventions in land resolution by the inama y'u-muryango and the urwego rw'abunzi in Rwanda* », RCN J&D a mené un travail important de **recherche-action**.

Celui-ci se composait, d'une part, d'un aspect opérationnel avec la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités (visites préparatoires auprès des cibles du projet, formations...) et d'autre part, d'un volet analyse consistant en l'écriture d'un rapport de 25 000 mots minimum, et d'un « *academic paper* » de 10 à 15 000 mots.

Il est indéniable que les travaux de recherche contribuent de manière substantielle au contenu de nos programmes et à leur évolution. Le travail de recherche mené grâce au financement d'IDLO et la méthodologie développée ont servi de base aux projets soumis au Ministère belge des Affaires Etrangères et de la coopération, et à USAID, actuellement en cours .

Cependant, ce genre de projet nécessite un énorme investissement aussi bien d'argent que de temps. C'est pourquoi RCN J&D souhaite garder le juste équilibre entre l'apport théorique, méthodologique et stratégique de ce type d'activité et l'énergie consacrée à l'aide directe aux bénéficiaires sur le terrain.

La mission de RCN J&D au Rwanda se distingue par sa grande autonomisation et son dynamisme dans la sphère institutionnelle grâce, notamment, à sa grande participation au sein du groupe sectoriel Justice. En conclusion, RCN J&D bénéficie d'une très bonne réputation au Rwanda, aussi bien auprès des partenaires institutionnels que des bailleurs.



Atelier Abunzi et Tribunal de base– Mbogo 2010

Programme

« Promotion des droits des personnes détenues par un appui à la mise en place d'un observatoire indépendant des prisons »

Moyens financiers en 2009

119.201,18 €

Partenaires financiers

Union Européenne (ANEAL)

Personnel mobilisé

2 employés nationaux et 1 expatrié

Partenaires et bénéficiaires

3 200 détenus (et leurs proches),

50 000 citoyens,

43 membres et cadres de l'ATPDH (Observateurs),

48 membres du personnel pénitentiaire,

60 membres du personnel judiciaire,

50 officiers de police Judiciaire,

3 ministres et administrations (justice, intérieur et droits de l'Homme),

Divers acteurs non étatiques militants pour l'amélioration des conditions carcérales (ONG, avocat, journalistes)

Tchad

Population: 11, 5061 millions (PNUD/2010)

Superficie: 1 284 000 km²

Capitale: N'Djamena

PIB/hab: 1 331\$ (BM/2010)

IDH : 0.295 (PNUD/2010)



Contexte

La République du Tchad, qui a fêté le cinquantième de son indépendance en 2010, est l'un des pays les plus pauvres du monde et est encore très instable à l'heure actuelle.

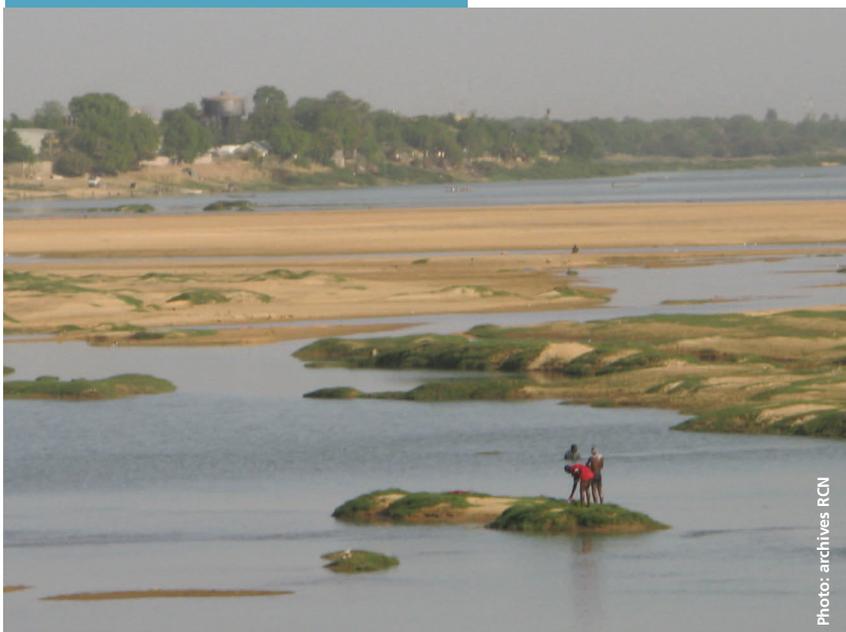
L'apaisement perceptible des tensions avec le Soudan depuis le début de l'année 2010 ainsi qu'une relative accalmie dans les affrontements entre l'armée gouvernementale et les groupes rebelles augurent un possible retour progressif à la normale. Toutefois, chacun des deux présidents voudrait se servir du rapprochement tchado-soudanais pour renforcer ses pouvoirs: vis-à-vis de l'opposition intérieure pour l'un et de la Cour pénale internationale pour l'autre. De même, les ambiguïtés qui entourent la reprise des négociations entre N'Djamena et la rébellion tchadienne, d'une part, et entre Khartoum et le MJE, d'autre part, laissent planer un doute sur un retour définitif à la normale.

Au vu de l'instabilité prononcée du pays, l'aide internationale se concentre principalement sur la sécurité et sur l'est du pays, région frontalière du Soudan. Toutefois, le mandat de la MINURCAT a pris fin au 31 décembre 2010, après que les autorités tchadiennes aient formulé une demande de retrait de la mission des Nations Unies qui assumaient jusqu'ici des responsabilités en matière de sécurisation dans l'est du pays. Ce sont donc les forces tchadiennes qui reprendraient cette responsabilité. Des négociations ont eu lieu afin de permettre à l'ONU de poursuivre quelques temps ses programmes de lutte contre le SIDA et de promotion des droits de l'Homme.

En parallèle à ce domaine d'activité, certaines initiatives d'appui à la justice commencent à éclore. L'Union Européenne (Prajust) engage en effet un programme qui soutient notes les ONG nationales, appuis le croit à la défense et améliore le régime pénitentiaire.

L'actualité judiciaire est marquée par les négociations internationales pour décider de la juridiction compétente et du pays d'organisation du procès de l'ancien dictateur Hissène Habré, accusé de crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Les préparatifs des élections (législatives, communales et présidentielles) de 2011 ont fait l'objet de nombreuses tensions en 2010. La Commission Electorale Nationale Indépendante en charge d'élaborer les listes électorales a connu des problèmes financiers qui ont retardé le démarrage du processus de recensement électoral.



Enfin, des **inondations** ont durement frappé le nord du pays et les régions de l'extrême sud au cours des dernières semaines d'août. La pluie a ravagé les récoltes et troupeaux, contribuant à durcir la crise alimentaire qui sévit au centre du pays, du Kanem au Dar Sila ainsi qu'à l'est de N'Djamena.

C'est dans ce climat délétère de mise à l'écart de la communauté internationale et de **répressions** par le régime que l'action de RCN Justice & Démocratie a été menée.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

Introduction

Le contexte dans lequel l'action de RCN J&D fut entamée au Tchad fut semé d'entraves politico-institutionnelles.

D'une part, RCN J&D n'a pas obtenu le « Protocole d'Accord » par le Ministre de l'Économie et du Plan, protocole reconnaissant la présence au Tchad de l'association en tant que telle. De ce protocole découlent notamment l'autorisation de recruter, d'ouvrir un compte en banque et d'être exonéré de taxes.

D'autre part et en conséquence du premier élément, il n'a pas été possible d'obtenir de la DONG (Direction des ONG) « l'accord de projet », acceptant cette fois sur le fond des activités prévues dans le projet Observatoire et validant la liste des équipements à acquérir dans le cadre de ces mêmes activités. Il a été très clair que nous ne devons réaliser aucune activité sans ces deux écrits.

Malgré le manque d'appui politique et financier, toute action utile qui pouvait être menée discrètement sans risquer l'exclusion du pays, a été mise en place. Nous avons ainsi fourni au partenaire local, l'ATPDH, le maximum d'activités jugées prioritaires (formations aux outils de visite que sont les fiches et base de données notamment) et veillé à lui remettre tout le matériel (deux kits ordinateurs portables complets, les meubles et un coffre).

Fin 2010, RCN J&D a mis fin à sa mission vu la fragilité de son positionnement.

Les interventions

RCN J&D a défini le cadre institutionnel de l'Observatoire des prisons en réalisant un état des lieux de détention et un état des besoins en vue du recueil et de l'analyse de l'information, de la conception d'outils de collecte, d'analyse et de synthèse.

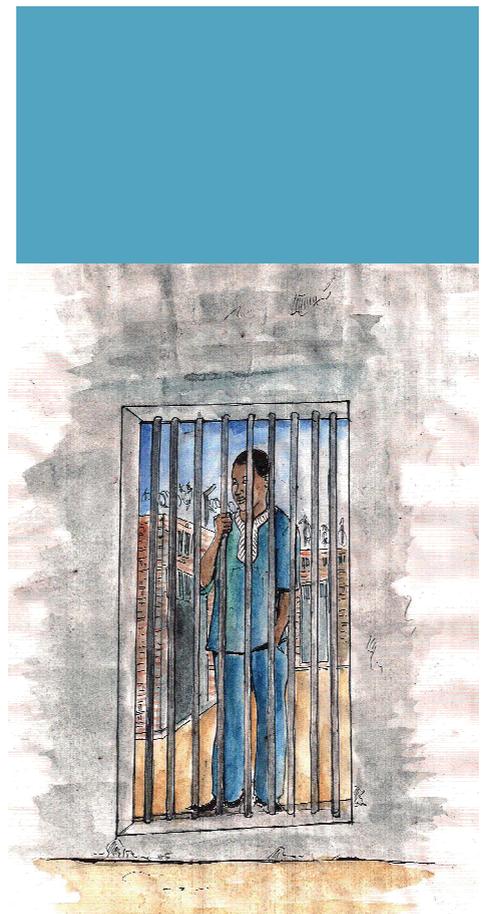
1. Une consultante internationale, a été présente au Tchad du 22 mars au 3 avril.

L'état des lieux couvre la visite de la maison d'arrêt de Moundou et d'une brigade de Moundou ; des rencontres avec le PRAJUST, une assistance sociale travaillant dans la maison d'arrêt de N'Djamena, et de nombreux échanges avec à la fois la Présidente de l'ATPDH Jacqueline Moudeina et les bénévoles de l'ATPDH identifiés comme les « observateurs » pour ce projet.

Suite à une formation de deux jours à N'Djamena, tous les membres des Sections provinciales de l'ATPDH ont effectué des visites (semaine du 29 mars au 2 avril 2010). La consultante internationale a pu contacter chacune des Sections pour un débriefing sur les outils et un échange d'information sur les lieux de détention.

2. RCN J&D a apporté un **appui matériel et financier** à l'ATPDH pour la mise en place de l'Observatoire des prisons d'août à octobre.

3. En vue de **renforcer les capacités des cadres et membres de l'ATPDH** aux techniques de management et de gestion de projet, une formation s'est déroulée du



Page d'accueil du Guide du détenu. Sous-titré de la mention « Il est détenu mais il a des droits ».



Logo de l'ATPDH

Quelques chiffres

Un état des lieux et des besoins des détentions.

Formations aux techniques de management et de gestion de projet de 18 personnes du 25 juin au 30 juin 2010

BD du guide du détenu

29 personnes visitent mensuellement 5 maisons d'arrêts et plusieurs commissariats-brigades

25 au 30 juin 2010 au centre d'études de formation pour le développement (CEFOD) à N'Djamena.

Ouverte par le vice président de l'ATPDH, Mr. Mahamat Bodingar, cette session a vu la participation de 18 personnes venant des sections de l'ATPDH de Bol, Mao, Bongor, Moundou, Sarh et N'Djamena.

Cette méthodologie a permis aux participants de s'impliquer très activement dans la formation et d'identifier des thèmes (la réinsertion des prisonniers ; la gestion pacifique des conflits ; la réinsertion sociale des enfants bouviers.) La formation a donné un « taux de satisfaction de 94%.

4. Afin de **développer les outils d'observation, d'analyse et de diffusion** (fiches, base de données informatique, site web), une base de données a été créée à partir des fiches proposées par la consultante internationale,

La base de données est créée à usage interne afin de centraliser et suivre les résultats d'un travail de terrain effectué par ses militants bénévoles dans les lieux de détention sur la base des outils créés et déjà utilisés sur le terrain.

Au-delà de disposer d'une base de données qui permettra de transcrire et centraliser les données recueillies à travers les fiches de visite, il s'agit de permettre l'établissement de statistiques chiffrées afin de mettre en évidence les principaux problèmes similaires constatés dans les lieux de détentions.

5. RCN J&D produit une **maquette de la BD Guide du détenu en français** (16 pages A5), sur laquelle ne figure aucune référence à RCN J&D, mais l'Union européenne y est remerciée.

La BD se compose de dessins appuyés par des références légales, soit la législation nationale et les recommandations internationales.

Elle couvre l'arrivée en maison d'arrêt (registre, séparation des détenus selon leur statut de femme, mineur, prévenu ou condamné etc.), l'alimentation, l'habillement, l'hygiène la santé et l'assistance sociale, le travail, les punitions, les loisirs et enfin les visites ou correspondances avec l'extérieur.



L'Equipe d'ATPDH et la Responsable programme de RCN J&D

La BD Guide du détenu est distribuée à l'occasion des causeries-éducatives (séances d'information et de sensibilisation dans les maisons d'arrêt) organisées par l'ATPDH début 2011, après information des autorités compétentes (régisseurs notamment).

6. Une première série de visites « **enquêtes** » des détenus et des lieux de détention a été effectuée en mars 2010 dans le cadre de la consultance internationale afin non seulement de permettre un état des lieux le plus complet possible, mais également de tester les fiches proposées, d'en améliorer la compréhension et de voir quels ajustements seraient nécessaires pour une utilisation optimale. Une moyenne de 29 personnes ont réalisé une visite mensuelle dans cinq maisons d'arrêt et plusieurs commissariats-brigades en juin, juillet, août et octobre 2010. Ensuite, RCN J&D a produit des rapports de visite plus exhaustifs, descriptifs et chiffrables qu'auparavant. Nous pouvons espérer que ces outils aideront l'ATPDH à développer ses communications (rapports, courriers etc.) sur l'état des prisons et le droit des prisonniers.



Photo: archives RCN



Photo: archives RCN

L'équipe de RCN avec la présidente de l'ATPDH.



Photo: archives RCN

Formation du CEFOD – N'Djamena 2010.

Programme

« Pour une vision alternative de la justice et de ses acteurs »

Moyens financiers

42.047.14 €

Partenaires financiers

Belgique (DGCD)

Ville de Bruxelles

Communauté française

Personnel mobilisé

P. Adamantidis, responsable du Programme Belgique

Valérie Kurevic, assistante du projet radio

Population ciblée

Tous les auditeurs belges, diaspora des Grands Lacs incluse,

Ecoles (cycle terminal secondaire),

Associations diverses.

Belgique

Population : 10, 6976 millions (PNUD / 2010)

Superficie : 30 528 km²

Capitale : Bruxelles

PIB/hab. : 34 734 \$ (PNUD/2010)

IDH : 0,827 (PNUD / 2010)



Contexte

La planète est traversée de crises proches ou lointaines, collectives ou individuelles, étrangères ou familières. La manière dont les médias les relayent entraînent des solidarités ou des empathies individuelles mais génèrent également des réactions de repli : la résignation, le refoulement ou encore, l'illusion. Ces crises impensables ne peuvent être « saisies » par un simple exposé des faits. Tout ce qui est dit, n'est pas toujours « assimilable ». Le média doit ici, plus que jamais, exercer sa fonction « médiatrice ».

La tentation est donc grande de se détourner d'un génocide ou des violences judiciaires, politiques et humaines, de ne pas vouloir savoir, d'estimer que c'est « leur histoire », que « c'est compliqué »... Mais l'Humanité bafouée par ces injustices n'est pas fractionnable géographiquement.

A partir de la conscience de ce terreau commun, la seule finalité porteuse de vie que l'on puisse prêter à une atteinte à notre humanité est celle de nous rappeler notre responsabilité individuelle et collective par rapport au « (re-)vivre ensemble ».

Par la production et la diffusion d'un programme radio en Belgique, ainsi que par la production de nouveaux outils de sensibilisation, RCN Justice & Démocratie vise à participer à la prévention des conflits, la mise en débat de la justice sur l'espace public et la recherche d'une parole apaisante.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

L'objectif général du projet radio est d'ouvrir un espace de parole pour améliorer la qualité des débats sur la justice, de faire émerger des questions fines et distanciées sur le sujet.

Il s'agit nourrir le débat public à partir d'histoires de justice vécues : l'idée est de conscientiser les auditeurs belges sur la valeur humaine de la justice, la reconstruction des Etats en crise, des institutions et des individus après un conflit. Ecouter une personne raconter une crise renvoie l'auditeur à ses propres références, ses repères, donc ses propres crises et ses potentielles résolutions.

L'objectif spécifique de l'émission est d'accompagner l'auditeur souhaitant se positionner comme citoyen agissant. Pour réaliser cet objectif, RCN J&D a mené à bien différentes activités.

RCN Justice & Démocratie s'est associée à la Faculté de Droit de l'Université de Namur pour réaliser ce projet, en assurant le perfectionnement de l'Etat de droit et particulièrement de la justice, en reconnaissance.

L'appareil judiciaire que « Mais à la fin de la nuit, il y a de l'histoire et de l'investissement, la reconnaissance de l'Etat de droit participe à la reconstruction de l'histoire ».

La demande de justice transparaît à travers des gestes d'écouter des institutions judiciaires et à la société



Adapté : Jacques Ferrer et Pierre Vinken
Scénario : Jacques Ferrer
Responsable de projet : Daniel Gervais
Réalisation : l'initiative associative en collaboration avec la DGCD
Assistance de production : Denis D'Amico
Image et son : Paul D'Amico et Françoise Adamantidis
Montage : Thierry Duchateau et Didier Leclerc
Musique : David Leclerc
Graphisme : David Leclerc
Montage du film : Eric D'Agostini
Graphisme : Jacques Ferrer
Musique : David Leclerc
Traductions : Lucie Van Maerckel, Thibault Nalimieva, Benjamin de, Anne Houtings, Jérémy et Lise Maguere (Cécile Houtier)

Rwanda, Burundi, R.D. Congo, Haïti et Belgique

Jacques Ferrer - Pierre Vinken
Un film de Françoise Adamantidis

Réalisé en collaboration avec le son

Jaquette du Film « Dits de Justice » en trois langues (Français, Anglais et Néerlandais)

Production et traduction d'outils de sensibilisation

Le film « Dits de Justice » a été traduit et sous-titré en anglais et en néerlandais. De plus, un menu DVD clair et original a été créé pour faciliter sa lecture, ainsi que des bonus accompagnant le film.

Après les succès rencontrés par la série en français, les émissions radio ont été traduites, enregistrées et mixées en kinyarwanda, en anglais et en kirundi. Pour le lingala, les émissions ont été traduites mais ne sont pas encore finalisées.

Ce vaste projet de 33 traductions des émissions (11 en anglais, 11 en kinyarwanda, 11 en kirundi) a vu naître une belle mobilisation bénévole. En effet, une soixantaine de personnes ont donné de leur temps pour réaliser les traductions et leur lecture en studio. De plus, la RTBF a mis gratuitement à disposition ses studios dans le cadre de ces productions...

Fin de l'année 2010, la série radio a été diffusée intégralement sur les ondes de Radio Grenouille (une radio française émettant dans tout le sud de la France) et des contacts ont été pris avec d'autres radios internationales.

L'activité de diffusion sera donc plus conséquente dans la suite du projet tant en Belgique que sur le terrain grâce à la mise en place progressive d'un réseau de diffusion.

Quatre clips vidéo pilotes ont été produits :

- « *Burundi, passe le précipice* » : Grâce à la captation vidéo de la pièce de théâtre organisée par la troupe de RCN Justice & Démocratie au Burundi, nous avons réalisé un clip articulé autour du thème des élections utilisé par l'équipe de RCN J&D au Burundi.

- « *La parole, prolongation de la justice ?* » : Ce clip, réalisé à partir du film « Dits de Justice », synthétise différents passages relatifs au rôle de la parole dans la résolution des conflits. Ce clip, utilisé lors de conférences, illustre la fonction humanisante de la parole.

- « *Voix de Justice* » est un diaporama vidéo réalisé à partir des photos de tournages prises lors de la réalisation du film « Dits de Justice ».

- « *Dits de Justice, le teaser* » est une bande d'annonce du film et ouvre la diffusion vers des publics a priori moins faciles.

Vers l'éducation au développement ?

60 écoutes collectives ont été réalisées au sein de divers groupes cibles: les écoles secondaires, les diasporas, les ONG, les ASBL et les universités. Deux outils pédagogiques, pour chacune des douze émissions, ont été créés en conséquence: l'un pour des publics novices et l'autre pour des publics avertis.

De plus, un dossier de présentation a été élaboré et dupliqué afin de rendre l'accès à la série plus facile. Nous avons aussi produit un dossier de presse de la série radio (5 000 exemplaires) avec un CD contenant les 12 émissions en MP3 (5 000 CD également). Ce dossier comprend la globalité du projet en quelques pages et centralise 12h d'émissions dans un format accessible à tous.

Enfin, nous avons produit des « résumés » des émissions radio de 25 minutes, le format est ainsi mieux approprié par des publics plus réticents.

En avril, RCN J&D a été labellisé par le Gouvernement belge, par l'intermédiaire de la Cellule « Démocratie ou Barbarie » de la Communauté Française, comme « Centre de Transmission de la Mémoire » pendant deux ans. Cette reconnaissance officielle ouvrira les portes d'une sensibilisation plus large, inscrite dans le cadre de l'éducation nationale francophone belge.

Les « animations participatives » ont donc ouvert la possibilité de nombreux partenariats avec des institutions belges. Elles sont proposées dans le catalogue de la Coopération Technique Belge, dans le programme « Annoncer la Couleur », ouvert notamment à des



Enregistrement des traductions des émissions radio « Si c'est là, c'est ici » dans les studios de la RTBF.



Photo: archives RCN



Photo: archives RCN



Photo: archives RCN



Photo: archives RCN

Animation participative autour de la pièce de théâtre « Barbélo », en collaboration avec le Rideau de Bruxelles et le théâtre Marni.

Quelques chiffres

33 émissions traduites (11 en anglais, 11 en kinyarwanda et 11 en kirundi)

Une soixantaine de bénévoles impliqués dans le projet de traduction

1000 exemplaires du film « Dits de Justice »

60 écoutes collectives de la série radio

Une journée citoyenne pour 200 élèves

5000 exemplaires du dossier de presse avec un CD contenant 12 émissions en MP3

22 outils pédagogiques (11 pour un public novice et 11 pour avertis)

4 clips vidéo sur la justice

Obtention du label « Centre de Transmission de la Mémoire de la Communauté Française ».

écoles. D'autres collaboration s'ouvrent, par exemple, avec le Grapax (Groupe de recherche sur l'Afrique Centrale inter-universités), ou encore Pax Christi, une association qui travaille avec la diaspora de l'Afrique Centrale en Belgique.

Dans cette optique, le Collège Saint-Louis, en collaboration avec l'unité de formation pédagogique de l'Université de Liège, a sollicité RCN Justice & Démocratie pour organiser une « journée citoyenne » articulée autour des outils de sensibilisation radio le 25 mars 2011.

A cette occasion, RCN Justice & Démocratie a décidé de mettre en place un projet pilote de formation à ces animations. Un cycle de trois formation pour les professeurs a été organisé. Lors de cette journée, les 180 élèves ont été sensibilisés à la prévention des crimes de droit international par les outils de sensibilisation radio. Des membres de RCN Justice & Démocratie sont intervenus ainsi que certains témoins de la première série eux-mêmes.

Cette perspective augurent une belle expansion du programme Belgique de RCN J&D dans ce domaine de l'éducation au développement.



Photo: archives RCN

Siège

L'année a été marquée par deux événements marquants qui ont recentré RCN Justice & Démocratie. Le premier est **l'obtention de l'agrément de l'ONG auprès du ministère de la coopération**, agrément qui facilite l'inscription institutionnelle auprès de notre bailleur principal. Ce résultat qui conforte RCN J&D est le fruit du travail du directeur général, Renaud Galand.

Renaud Galand ayant quitté l'ONG en mars, P. Vincke a intégré la fonction pour une période transitoire.

Le second gros chantier fut le **recentrage de l'ONG sur sa mission première** : appuyer la reconstruction du système judiciaire, innover dans la promotion du droit auprès de la société et adresser ses travaux au bénéfice des populations.

Ce recentrage fut concomitant avec le constat d'une difficulté à réaliser l'objectif d'extension de l'ONG à d'autres secteurs d'intervention et donc d'un semi-échec au niveau des investissements financiers consentis.

C'est pourquoi, P. Vincke a proposé avec l'accord du conseil et de l'assemblée et l'appui de ses collègues d'appliquer une recette classique consistant à diminuer dans un premier temps les dépenses et ensuite d'envisager une meilleure productivité.

Ces décisions se sont concrétisées au siège par le renforcement des responsables de programmes et la réduction de la direction à une seule personne.

Ces décisions ont été longuement partagées, dans le cadre du séminaire (14 au 28 juin) de tous les salariés siège et terrain, préparé par le directeur adjoint et l'équipe précédente portant notamment sur les aspects de gestion et organisation des programmes et des finances-administration et logistique.

Par ailleurs, le 14 juin, au Ministère des Affaires Etrangères, RCN Justice & Démocratie a organisé un **séminaire sur le droit foncier** inauguré par le chef de cabinet du ministre de la coopération devant une trentaine de participants. Les intervenants étaient les chefs de mission concernés par le droit foncier et le chercheur D. Kohlhagen, ainsi que trois grandes figures du droit foncier et à l'alimentation : O. de Schutter (N-U), Paul Mathieu (FAO) et E. Leroy (Paris Sorbonne). Ce séminaire a confirmé le positionnement de RCN dans la matière foncière et dans son engagement de plus en plus certain pour la justice de proximité. Il a rendu RCN J&D visible auprès des bailleurs belges, de la CPI, de la CTB, et de la diaspora des Grands Lacs.



Photo: archives RCN

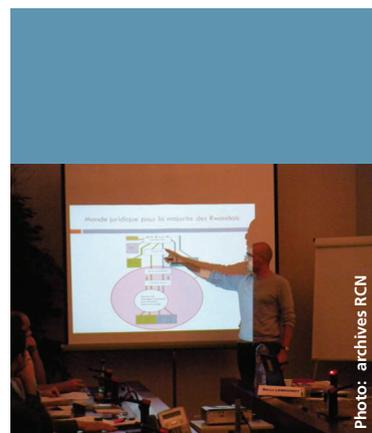


Photo: archives RCN



Photo: archives RCN

Séminaire de droit foncier organisé par RCN J&D, Bruxelles, 14 juin 2010.

Publications RCN J&D

Rwanda

Etude : « Le droit néo-coutumier en tant qu'instrument d'application des droits fonciers des femmes garantis par la loi » de Muriel Veldman et Marko Lankhorst

Cette recherche de 2010 a été conduite dans trois groupes de villages dans la province nord du Rwanda au niveau des instances familiales de règlement des conflits et au niveau des comités abunzi. L'observation du fonctionnement de ces instances, pendant plusieurs mois, a permis de dégager des conclusions qui ont nourri la réflexion puis l'action de RCN J&D en matière de droit foncier des femmes, notamment son programme « Pour un meilleur accès des femmes à la terre ».

Congo

2 tomes des bulletins des arrêts de la Cour suprême de justice

Cette publication couvre les arrêts de la Cour suprême de justice de 2005 à 2009 et publie environ 200 arrêts sur plus d'un millier recensés. La suite de cette production institutionnelle débutée en 1990 permet aux acteurs judiciaires d'accéder à la jurisprudence récente de la plus haute Cour congolaise.

« Les systèmes locaux de sécurité et de justice en RDC »



L'Etude, réalisée par un expert international (Benoit Joanette) et trois experts nationaux (Me Laure Pembele, Me Alain Kateta, Pr. Paul-Robain Namegabe), suite à l'appel d'offre de l'agence DAI, dresse un état des lieux des capacités et des mécanismes existants pour résoudre les problèmes de sécurité et de justice au niveau local. Une attention particulière a été portée aux mécanismes non étatiques, notamment coutumiers.

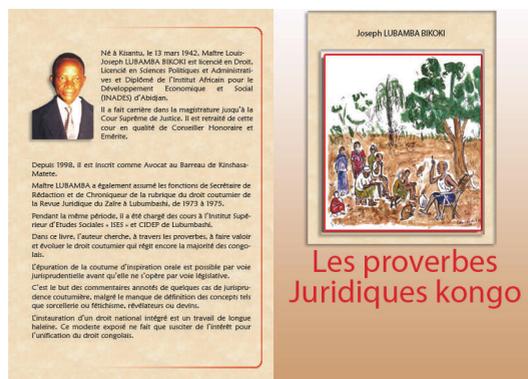
En effet, vu le rôle exercé par les autorités coutumières dans le maintien de la paix sociale et de la sécurité des populations, prendre en compte la réalité coutumière et mieux connaître les liens et les sources de conflits entre les acteurs étatiques et non étatiques au niveau local est devenu primordial pour améliorer la sécurité des populations dans des états fragiles et/ou en situation de post-conflit.

« Jurisprudence coutumière Kongo » d'Odon Nsumbu kabuy

L'ouvrage reprend les principales décisions judiciaires rendues par les juridictions de droit écrit du Bas-Congo siégeant dans des matières coutumières. Ces décisions de justice portent à la fois sur l'interprétation des dispositions légales du code de procédure civile et des décrets coordonnés sur les juridictions coutumières. Il porte également sur les règles coutumières kongo utilisées pour le dénouement des conflits fonciers et claniques dans le Bas-Congo.

« Les proverbes juridiques kongo » de Joseph Lubamba Bikoki

Cette publication porte sur l'étude des proverbes juridiques Kongo dans l'application des règles coutumières. L'auteur propose l'intégration des principes généraux du droit coutumier, souvent tirés des proverbes, aux principes généraux du droit écrit, pour former un droit national adapté à la réalité congolaise.



Structure et équipes

Conseil d'administration

Présidente

Julie Goffin

Administrateurs

Charlotte Van Der Haert

Emmanuel Klimis
Philippe Lardinois
Pierre Apraxine (janvier-juin)
Marc Gendebien (janvier-juin)

Personnel au siège (Bruxelles)

Direction

Renaud Galand: Direction générale (janvier– mars)
Pierre Vincke : Directeur général
David Kootz: Direction programmes (janvier-septembre)
Raphael Coppin: Directeur administratif et financier (Janvier-août)

Equipe Programmes

Pascaline Adamantidis: Responsable Programme (Belgique)
Valérie Kurevic: Animatrice (Belgique)
Florence Liégeois: Responsable Programme (RDC, Rwanda, Burundi int.)
Anne-Aël Pohu: Responsable Programme (RDC int. , Rwanda, Burundi)
Janouk Bélanger: Responsable Programme (Rwanda-Burundi)
David Kootz: Responsable Programme (Tchad)
Miriam Chinappa: Responsable Programme (Sud Soudan)

Equipe Administration Finance Logistique

Raphaël Coppin: Directeur Administration Finance Logistique
Véronique Lefevre: Responsable Administration Finance, Logistique et adjointe financière
Bernard Feroumont: Assistant Administratif et ressource humaine
Lionel Dehalu: Assistant Financier/ Responsable Administration Finance Logistique
Zeger de Henau: Adjoint administratif

Stagiaires & Volontaires

Thomas Verbeke,
Floriane Dumoulin,
Abdel Rhamane Diop,
Céline Ousset
Maya Guentcheva,
Beli Noti,
Marta Berlingeri
Diane Rutagengwa
Jean-Paul Leclercq
Paul-Amédée Humblet
Denis Jourdain
Gautier Centlivre,
Anne-Laure Marteaux,
Violaine Talleu
Alexandre Faudon

Sur les terrains

République Démocratique du Congo

Kinshasa– Bas Congo

Manuel Eggen: coordonateur programmes (Janvier-Aout)
Bernard Philips: Coordonateur programmes (à partir d'aout)
Marie Sadzot: Administration, Finance, logistique (Kinshasa)
Noël Kabeya: Responsable d'antenne (Bas-Congo)
Pascal Vanden Eynde: Administration Finance Logistique (Bas-Congo)
Benjamin Priouzeau: Stagiaire international

Bunia

Marcellin Djoza: Chef d'antenne
Augustin Kangamina: Responsable Projets
Yves Riou: Administration Finance Logistique (janvier-Février)
Pascal Vanden Eynde: Administration, Finance Logistique (Février-Septembre)

Burundi

Sylvestre Barancira: Coordinateur programme
Antoine Chevallier: Administration Finance Logistique
Bella Nceke: Responsable Chaîne pénale
Danny-Claire Nkurikiye: Responsable Transformation des conflits

Rwanda

Marco Lankhorst: Coordinateur programme
Muriel Veldman: Responsable programme
Antoine Chevallier: Administration Finance Logistique

Tchad

Mathilde Renault: Coordinateur programme

Bailleurs de fonds et partenaires

Bailleurs

Organisations Internationales

Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD),
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UN Women)

Union européenne

Fonds Européen de Développement (FED),
Acteurs non étatiques et Autorités locales (ANE-AL),
Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH).

International development Law Organization

Etats

Royaume de Belgique

Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD)
Communauté française
Ville de Bruxelles

République fédérale d'Allemagne

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)

Canada

Agence Canadienne de Développement International (ACDI) (Fonds Canadien d'Initiatives Locales).

Japon

Japan International Cooperation Agency (JICA).

Confédération Suisse

Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) de la Confédération Suisse (Division de la Sécurité Humaine).

Etats-Unis

United States Agency for International Development (USAID).

Organismes privés

DAI Europe Ltd

ONG

International Land Coalition (ILC)

Partenaires

République démocratique du Congo

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice, son administration et ses services (notamment l'Ecole de formation et de Recyclage du personnel judiciaire et le service de documentation et d'études),

Ministère de l'Intérieur,

Ministère des Affaires Foncières,

Inspection Provinciale de Kinshasa (IPKin),

Cours et Tribunaux de Kinshasa, du Bas-Congo et de l'Ituri,

Juridictions militaires,

Autorités provinciales,

Administrations communales,

Police Nationale Congolaise,

Autorités coutumières,

Agents des services publics de proximité.

Partenaires de la société civile

Association des femmes avocates,

Commission foncière de l'Ituri/ District de l'Ituri,

Réseau Hakina Amani,

Action intégrée de développement pour la défense de l'enfant et de l'environnement (AIDEN),

Ligue des femmes pour le développement et l'éducation à la démocratie (LIFDED),

Ligue pour le Droit de la Femme Congolaises (LDFC),

Association Internationale pour la défense des Droits de l'homme (AIDDH),

Tous Pour Un (TPU)

Les Barreaux de Kinshasa et de Matadi

Rwanda

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice (MINJUST),
La Cour Suprême,
Les cours et tribunaux,
L'Organe National de poursuite judiciaire,
Centre National pour la Gestion des Terres.

Partenaires de la société civile

HAGURUKA (association pour la défense des droits des femmes et des enfants),
INGABO (Syndicat d'agri-éleveurs),
IMBARAGA (fédération d'agri éleveurs du Rwanda).

Burundi

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice et Garde des Sceaux,
Cabinet du Ministre de la Justice et Administration judiciaire (Direction Générale et Organisation judiciaire),
Magistrature des juridictions supérieures et inférieures,
Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal,
Ministère de la Sécurité Publique,
Commissaires et Commandants des Brigades de Police,
Ministère de la Bonne Gouvernance, de la Privatisation, de l'Inspection Générale de l'Etat et de l'Administration Locale,
Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre,
Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique,
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture,
Centre d'Etudes et de Documentation Juridiques (CEDJ),
Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI),
Conseil National de la Communication (CNC).

Partenaires de la société civile

Albinos Sans Frontières,
Association des Catholiques contre la Torture (ACAT),
Association des femmes juristes (AFJ),
Association des juristes catholiques (AJC),
Association Sangwe Kibondo,
Commission Paroissiale justice et Paix (CPJP),
Conseil Interconfessionnel du Burundi (CICB),
FVS/ AMADE,

Initiatives et Changement International Radio Isanganiro,
Observatoire des luttes contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME),
SYMABU (Syndicat des magistrats du Burundi).

Tchad

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice

Partenaires de la société civile

Association tchadienne pour la protection et la défense des droits de l'homme (ATPDH)

RCN Justice & Démocratie est membre de

International Legal Assistance Consortium (ILAC),
Centre National de la Coopération au Développement (CNCD),
Fédération francophone et germanophone des associations de coopération au développement asbl (ACODEV).

Rapport financier

Bilan

ACTIF	2010	2009	PASSIF	2010	2009
Actifs immobilisés	84.102 €	137.715 €	Fonds social	246.695 €	313.520 €
Immobilisations incorporelles	1.502 €	3.502 €	Fonds associatifs	18.965 €	15.253 €
Immobilisations corporelles	65.690 €	115.599 €	Fonds affectés	175.115 €	300.000 €
Immobilisations financières	16.910 €	18.614 €	Bénéfice reporté (+) - Perte reportée (-)	0 €	-97.412 €
Actifs circulants	2.173.381 €	2.026.831 €	Subsides en capital	52.615 €	95.679 €
Créances à moins d'un an	432.839 €	1.696.799 €	Provisions	65.196 €	54.303 €
Placements de trésorerie	359.172 €	1.468 €	Dettes	1.945.592 €	1.796.723 €
Valeurs disponibles	1.347.219 €	308.911 €	Dettes à un an au plus	1.934.332 €	1.794.909 €
Comptes de régularisation	34.150 €	19.653 €	Comptes de régularisation	11.260 €	1.814 €
TOTAL ACTIF	2.257.483 €	2.164.546 €	TOTAL PASSIF	2.257.483 €	2.164.546 €

Commentaires

Les créances à moins d'un an représentent les dépenses réalisées dans le cadre de contrats de financements non encore remboursés par les bailleurs de fonds. Par rapport à 2009, on constate que les créances vis-à-vis de nos bailleurs de fonds sont beaucoup moins importantes (-75%), ce qui a un impact positif sur la trésorerie.

Les dettes à un an au plus correspondent aux avances versées par les bailleurs de fonds non encore dépensées par RCN J&D. En 2010, elles s'élèvent à 1.934.332€ ce qui indique le volume des contrats en cours jusqu'en 2013.

Alors que RCN J&D a fait appel au prêt bancaire plusieurs années pour préfinancer des subsides, les charges financières ont été réduites grâce à la trésorerie positive. Les valeurs disponibles laissent envisager une trésorerie positive pour l'année 2011.

Enfin, le fond social de l'association a subi quelques modifications suite aux décisions prises par l'assemblée générale d'apurer les pertes reportées des années précédentes en diminuant les fonds affectés au passif social de la structure. Ceux-ci couvrent, conformément à une règle décidée lors de l'AG de 2005, les deux tiers des frais de préavis de tout le personnel de l'association, en Belgique et sur les terrains. L'association continue donc à faire face à ses obligations légales et contractuelles.

Les pertes reportées sont donc nulles et les fonds affectés s'élèvent à 175.115€ constitués par 155.115€ de fonds pour passif social ainsi que 20.000€ de fonds affectés pour un projet immobilier. Ces décisions marquent un nouveau départ pour l'organisation. Le besoin de fonds de roulement est couvert par des dettes financières.

Comptes de résultats analytiques

CHARGES	2010	2009	PRODUITS	2010	2009
Réalisation des programmes	2.970.777€	3.306.605€	Subsides & cofinancement des programmes	3.092.707€	3.420.946€
Rwanda	442.126 €	567.913 €	Rwanda	477.166 €	611.010 €
Burundi	732.329 €	565.819 €	Burundi	733.497 €	600.630 €
Belgique - Radio	122.204 €	140.962 €	Radio - Belgique	135.755 €	145.267 €
R.D.Congo	1.514.065 €	1.531.360 €	R.D.Congo	1.627.125 €	1.639.073 €
Sud-Soudan	11.810 €	447.962 €	Sud-Soudan	0 €	382.919 €
Tchad	148.125 €		Tchad	119.166 €	
Tchad - Centrafrique (explo)		13.631 €			
Belgique - Formation MINURCAT (Tchad)		38.958 €	Belgique - Formation MINURCAT (Tchad)		42.047 €
Explo (autres)	117 €				
Services généraux (siège)	207.456 €	251.571 €	Autres produits d'exploitation	31.094 €	30.238 €
Charges financières	-7.621 €	15.536 €	Produits financiers	13.220 €	18.310 €
Charges exceptionnelles	4.261 €	1.450 €	Produits exceptionnels	10.378 €	2.120 €
TOTAL CHARGES	3.174.873€	3.575.162€	TOTAL PRODUITS	3.147.400€	3.471.614€
			RESULTAT	-27.473 €	-103.548 €

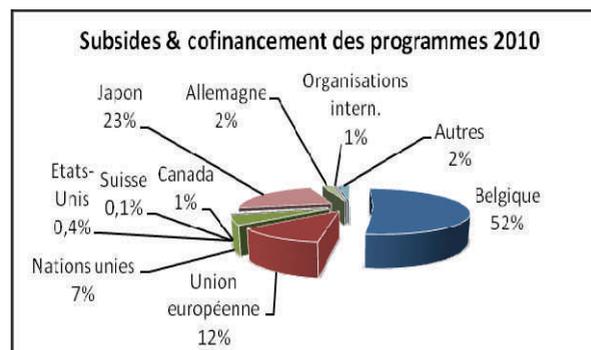
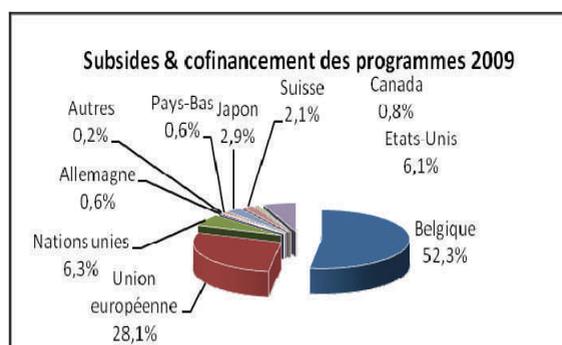
Commentaires

Les recettes 2010 de RCN J&D s'élèvent à 3.147.400€, soit une diminution de 9,3% par rapport à 2009. Parallèlement, les dépenses 2010 s'élèvent à 3.174.873€ ce qui représente une diminution de 11,2%. RCN J&D a vécu un remaniement en 2010. En effet, après trois exercices consécutifs ayant entraîné de lourdes pertes, il a été décidé de mettre fin à la stratégie d'expansion. Une restructuration du personnel a eu lieu en juin, mettant fin au trio de directeur pour revenir à un directeur unique chapeautant deux départements (Programme et Administration/Finances/Logistique). L'espace de travail a été réduit et les efforts de chaque membre du personnel à Bruxelles ont également permis de réduire les coûts RH.

Le résultat est une perte de 27.473€. L'objectif d'équilibre n'a donc pas été atteint. Cependant, comparativement aux deux années précédentes (103.000€ de pertes), ce résultat représente un réel tournant pour l'association qui entrevoit un résultat 2011 à l'équilibre. En effet, en observant les chiffres, on s'aperçoit que la perte 2010 est essentiellement due à nos activités au Tchad. En raison d'un contexte très difficile, RCN J& D n'a pas obtenu un cofinancement pour un projet financé à 75% par l'Union européenne. RCN J& D a financé sur fonds propres 25% des dépenses réalisées jusqu'en décembre 2010, soit 28.924€.

Subsides & cofinancement des programmes

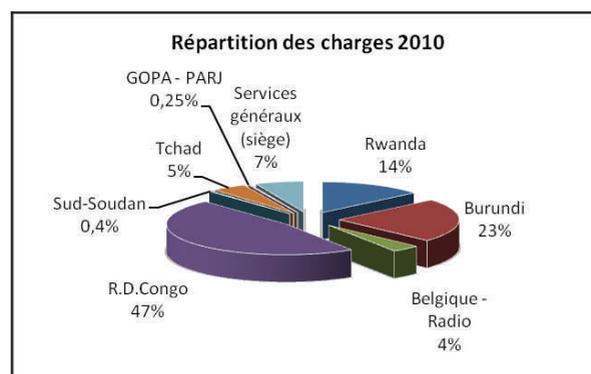
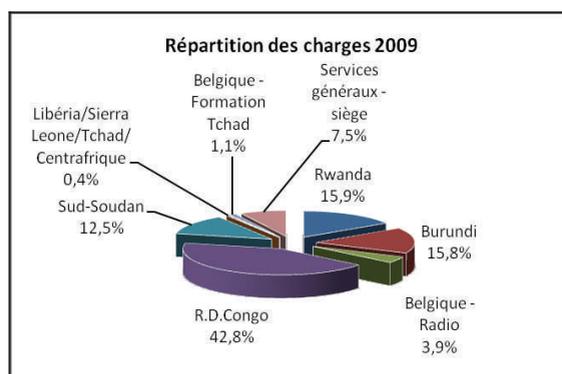
Subsides & cofinancement des programmes	2010	2009
Belgique	1.611.974 €	1.788.036 €
Union européenne	373.797 €	961.090 €
Nations unies	203.373 €	216.028 €
Etats-Unis	12.999 €	207.033 €
Pays-Bas		21.819 €
Suisse	1.624 €	71.418 €
Canada	14.034 €	27.032 €
Japon	707.711 €	99.342 €
Allemagne	73.142 €	21.040 €
Organisations internationales	18.808 €	
Autres	75.243 €	8.108 €
TOTAL	3.092.707 €	3.420.946 €



Commentaires

Le montant total des contrats signés en 2010 s'élève à 3.092.707€, ce qui représente une diminution de 9,5% par rapport à 2009. Les principaux bailleurs de fonds de 2010 sont le gouvernement belge (52%), le Japon (23%) et l'Union européenne (12%). L'objectif fixé pour l'année 2011 par le CA et approuvé par l'assemblée générale s'élève à 3.226.056€.

Répartition des charges



Commentaires

La répartition des charges par pays en 2010 est restée sensiblement la même qu'en 2009. 48% des dépenses ont été effectuées au Congo (contre 42,8% en 2009) tandis que le Burundi représente 23% (15,8% en 2009) et le Rwanda 14% (15,9% en 2009). Les frais du siège qui représentaient 7,5% de l'ensemble des dépenses en 2009 s'élèvent en 2010 à 6,5%.



RCN Justice & Démocratie profite de l'occasion pour remercier tous les acteurs qui soutiennent ses activités et qui contribuent à aider les populations des pays où nous intervenons :

A toutes les autorités des pays où nous sommes engagés, aux autorités belges et européennes, à l'ensemble de nos partenaires et bailleurs de fonds, à l'ensemble de notre personnel, aux volontaires et stagiaires, ainsi qu'à tous nos donateurs et lecteurs,

Merci !

Votre soutien ici nous aide à faire la différence là-bas

TOUT DON SUPÉRIEUR A 30 EUROS EST DEDUCTIBLE FISCALEMENT (40 euros à partir de 1^{er} Janvier 2011)
COMPTE N° 210-0421419-06 : Avec la mention « **Don** »
BIC = SWIFT : GEBABEBB
IBAN : BE85 2100.4214.1906

RCN Justice & Démocratie ASBL

Avenue Brugmann, 76 / B-1190 Bruxelles
Tél : +32 (0) 2 347 02 70 / Fax : +32 (0) 2 347 77 99
Mail : info@rcn-ong.be / Site : www.rcn-ong.be